
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2014

police
NEUCHÂTELOISE

2014

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	6
2.1	Infractions selon la loi.....	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP)	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	13
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	13
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	14
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	15
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	15
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	16
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	18
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	18
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	19
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.4	Prévenus selon la loi	21
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	21
2.4.1.1	Code pénal (CP)	21
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	22
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	22
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	23
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	24
2.4.3.1	Code pénal (CP)	24
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	25
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	25
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
2.4.4.1	Code pénal (CP)	26
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	27
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	27
3	Partie détaillée.....	28
3.1	Infractions de violence.....	28
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	29

3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	30
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	30
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	30
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	31
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	31
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	31
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	32
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	33
3.2	Violences domestiques.....	34
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	34
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	36
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	37
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	39
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
3.5	Brigandage.....	41
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	41
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
3.6	Vol.....	42
3.6.1	Répartition selon le type de vol	42
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	42
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	43
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	43
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
3.7	Vol de véhicule.....	45
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	45
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
3.8	Dommmages à la propriété.....	46
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	46
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	46
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	47
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	49
3.9.3.1	Consommation par substances	49
3.9.3.2	Trafic par substances	50
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	50
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	50
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	51
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	52
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants	53

3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	54
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
4	Évolution	56
4.1	Tableaux	56
4.1.1	Infractions selon la loi	56
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	57
4.1.3	Code pénal: infractions par district	58
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	59
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	60
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	62
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district.....	63
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	64
4.1.11	Infractions de violence	65
4.1.12	Infractions de violence domestique	66
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	67
4.2	Graphiques	68
4.2.1	Infractions selon la loi	68
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	69
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	70
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	71
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	72
5.1	Événements cantonaux	72
6	Glossaire méthodologique	73
6.1	Introduction	73
6.2	Définitions	73
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	73
6.2.2	L'infraction.....	73
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	73
6.2.4	La personne lésée	73
6.2.5	La population résidente permanente	73
6.2.6	Etat des communes	74
6.3	Principes d'exploitation des données	74
6.3.1	Statistique de sortie	74
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	74
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	74
6.4	Chiffres clés	74
6.4.1	Chiffres absolus	74
6.4.2	Chiffres relatifs.....	74
6.4.3	Graphiques	75

7	Index des tableaux.....	76
8	Index des figures.....	77

1 Introduction

En 2014, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 10468 affaires (12424 en 2013, -19%) comportant 17030 infractions, (18749 en 2013 - 9%) si l'on tient compte de toutes les lois. Le taux d'affaires pour 1000 habitants est de 70 (72 en 2013) dans le canton de Neuchâtel contre 51 au niveau Suisse (59 en 2013). Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2014 est en baisse de 10% par rapport à l'année précédente, soit 14'462 contre 16'006 en 2013. Cela correspond à une infraction pénale toutes les 37 minutes. Le taux d'infractions au code pénal est de 82 pour 1000 habitants à Neuchâtel (92 en 2013) contre 65 en moyenne Suisse (72 en 2013).

Sur l'ensemble des infractions, 84.9% concernent le code pénal (79.8% au niveau Suisse), 10.7% la loi sur les stupéfiants (12.3% au niveau Suisse), 3.7% la loi sur les étrangers (6.0% au niveau Suisse) et 0.8% des lois fédérales annexes comportant des dispositions pénales (1.9% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation des infractions au code pénal est remarquablement élevé à Neuchâtel (41%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (31%).

On notera que ce taux est en forte hausse de (37 à 41%) par rapport à 2013. Ce taux s'approche de celui des années précédant l'entrée en force du nouveau code de procédure pénale fédérale en 2011, qui renforce des droits de la défense.

Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 91% à Neuchâtel contre 86.4% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités de taux d'élucidation. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 27% (17.8% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 27% à Neuchâtel, contre 14% en moyenne nationale. Cette excellente performance peut s'expliquer par un facteur concret. Le service forensique de la police neuchâteloise se déplace le plus souvent possible sur les interventions et a procédé en 2014 à 456 (417 en 2013) hits par ADN et empreintes digitales, qui débouchent sur la résolution de bien plus d'affaires. D'autres facteurs, non mesurables, comme la conduite cantonale de la police (par objectifs) dont la très bonne coordination entre le judiciaire et la proximité est un des points forts, de même que le système d'information de la police neuchâteloise INFOPOL, outil fondamental du policier neuchâtelois et de l'analyse criminelle, facilitent indéniablement l'identification des auteurs et particulièrement des récidivistes.

Personnes prévenues

42% des 2596 prévenus d'infractions (2739 en 2013) au code pénal enregistré par la police ont moins de 30 ans (alors qu'il représente environ 1/3 de la population). 11.5% des prévenus sont mineurs (10% en 2013). 25% sont des femmes (23% en 2013) en légère hausse continue depuis des années. Ces résultats confirment des observations bien connues en criminologie.

Au total, 296 mineurs (270 en 2013, 369 en 2012, 387 en 2011, 483 en 2010) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions de moindre importance, telles que dommages à la propriété, le vol à l'étalage ou les voies de fait. 55% des adultes prévenus d'infractions au code pénal (49% des mineurs) ont commis au moins 2 infractions et 3.3% (5.1% des mineurs) en ont commis plus de 10 – à savoir 75 adultes (dont 24 Suisses) et 15 mineurs (dont 4 Suisse) et que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel. Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers (56%) (55% 2013) est du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (53%) (55% 2013), en progression depuis 3 ans. On constate que 79% des prévenus (77% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). La part des requérants d'asile est de 5% (4% en Suisse) alors que les autres (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 16% des auteurs (19% en Suisse).

La part démographique des étrangers dans la population résidente permanente était d'environ 24.9% en 2014 (23.8% au niveau Suisse).

Il apparaît que pour les infractions au CP, le nombre de prévenus faisant partie de la population résidante permanente a diminué chez les Suisses (-7%, -85 prévenus) et chez les étrangers résidants (-4%, -58 prévenus).

Une diminution importante est observée auprès des prévenus issus du domaine de l'asile (-39%, - 73 prévenus) alors que la baisse avait débuté en 2013 avec -11.

Pour les prévenus n'appartenant pas à la population résidante permanente ni au domaine de l'asile, une très forte augmentation a été constatée en 2011-2012: (+53 % +172 prévenus). La légère baisse de 2013 bien marquée en 2014, avec 436 prévenus (- 10% ; - 47 prévenus).

La répartition des prévenus par nationalité correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidante permanente. Sur Neuchâtel, les trois nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre, portugaise (18% des auteurs étrangers), française (13%), italienne (8%). Nous constatons toujours les effets géopolitiques sur la représentation des nationalités comme le Maroc (6%), la Roumanie (6% problématique des vols), le Kosovo (6%), l'Algérie (5%), la Tunisie (4%). la Géorgie (3% problématique des vols).

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 21 infractions graves (23 en 2013, 37 en 2012 et 33 en 2011). Nous constatons une baisse des infractions avec violence grave exercée (-9%) et des violences d'intensité moyenne exercée (-9%). Nous constatons aussi un tassement dans le domaine des violences domestiques - 5% en 2014, -3% en 2013, +12% en 2012, -16% en 2011), pour la Suisse (-7% en 2014, +4% en 2013; +6% en 2012; -4% en 2011).

Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants (68 en 2014, 58 en 2013, 53 en 2012, 75 en 2011 et 59 en 2010) sont les infractions les plus souvent enregistrées. L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissaient souvent et faisaient partie du même cercle familial dans pratiquement la moitié des cas.

L'augmentation globale des infractions contre l'intégrité sexuelle peut être aussi expliquée par les atteintes exercées au travers d'internet.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (69% pour Neuchâtel et 71% en Suisse). Plus de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols. Neuchâtel a enregistré en 2014 une baisse du total des vols. Pratiquement toutes les catégories ont baissé comme les vols simples (- 10%), les vols à la tire (-27%) les vols par effractions dans les villas (-7%), les vols par effractions dans les appartements (-10%). des vols à l'étalage (-21%) et vols dans les véhicules (-18%). Seuls les vols par introduction clandestine ont augmenté (3%).

Loi sur les stupéfiants

1815 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (2158 en 2013). La baisse de 16% s'explique uniquement par le fait de la non comptabilisation des amendes d'ordre dans cette statistique (au nombre de 355 en 2014); les dénonciations sont donc stables dans ce domaine. La consommation de chanvre reste l'addiction la plus fréquente suivie par celle des stimulants dont la cocaïne et la méthamphétamine. Nous n'avons pas de scènes ouvertes. Par contre, dans les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, des restaurants, des places ou parcs publics sont connus comme lieux de rencontre des toxicomanes. Il n'y a pas de locaux d'injection dans le canton.

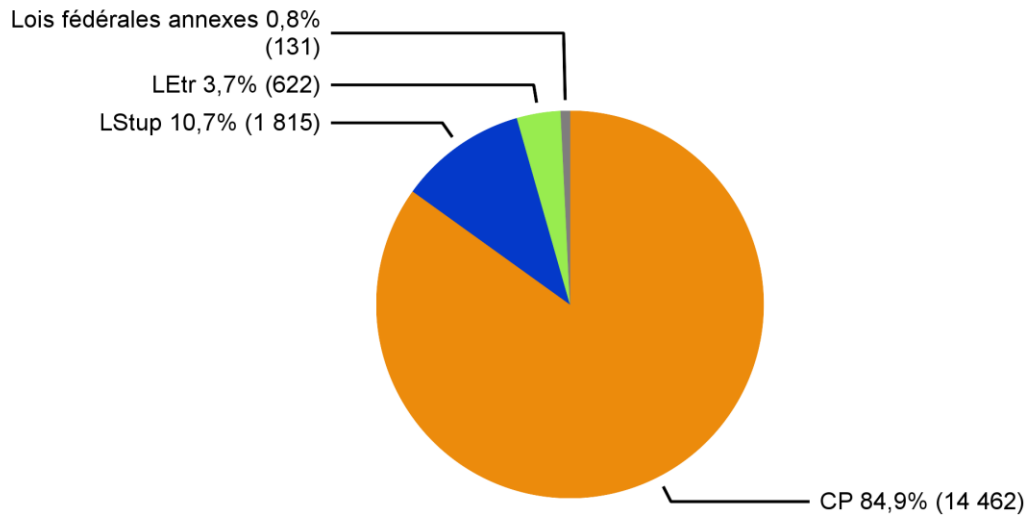
Aucune nouvelle tendance n'a été détectée en 2014. Seul le phénomène des trafiquants de rue de l'Afrique de l'Ouest s'est poursuivi. Ces dealers n'hésitent pas à racoler à la recherche d'une nouvelle clientèle. En 2014, les saisies réalisées d'élèvent à 5.3 kilo de cocaïne. La lutte contre le trafic de stupéfiant continue et le nombre de trafiquants interpellés en 2014 s'élève à 108. Des cambriolages, vols et brigandages continuent à être commis par certains toxicomanes pour financer leur consommation.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	16 006	36,7%	14 462	40,7%	-10%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ¹	2 158	99,4%	1 815	99,6%	-16%
Loi sur les étrangers (LEtr)	479	100,0%	622	100,0%	30%
Autres lois fédérales annexes	106	97,2%	131	98,5%	24%

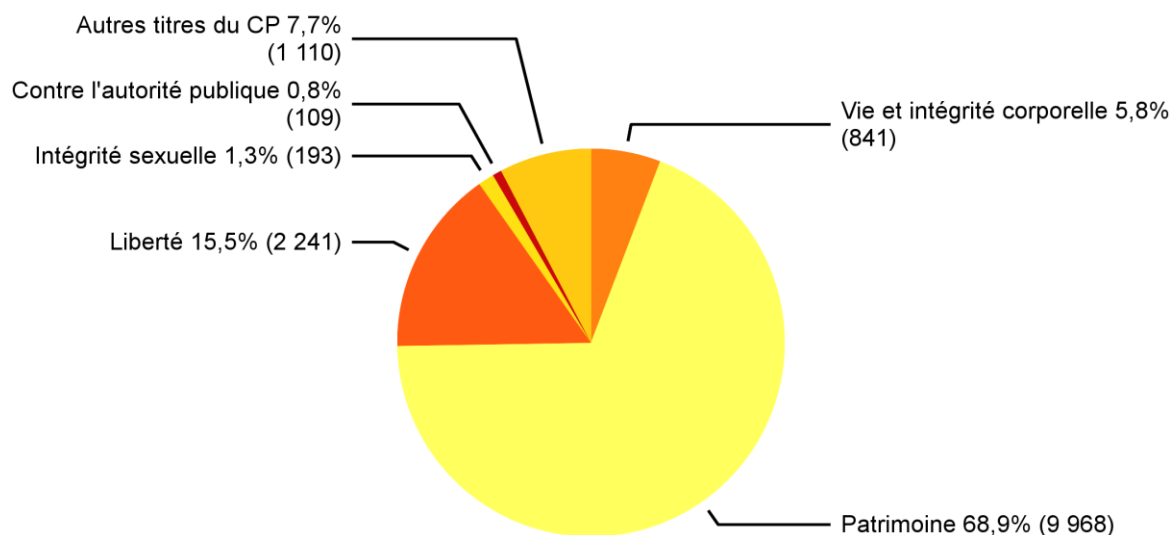
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

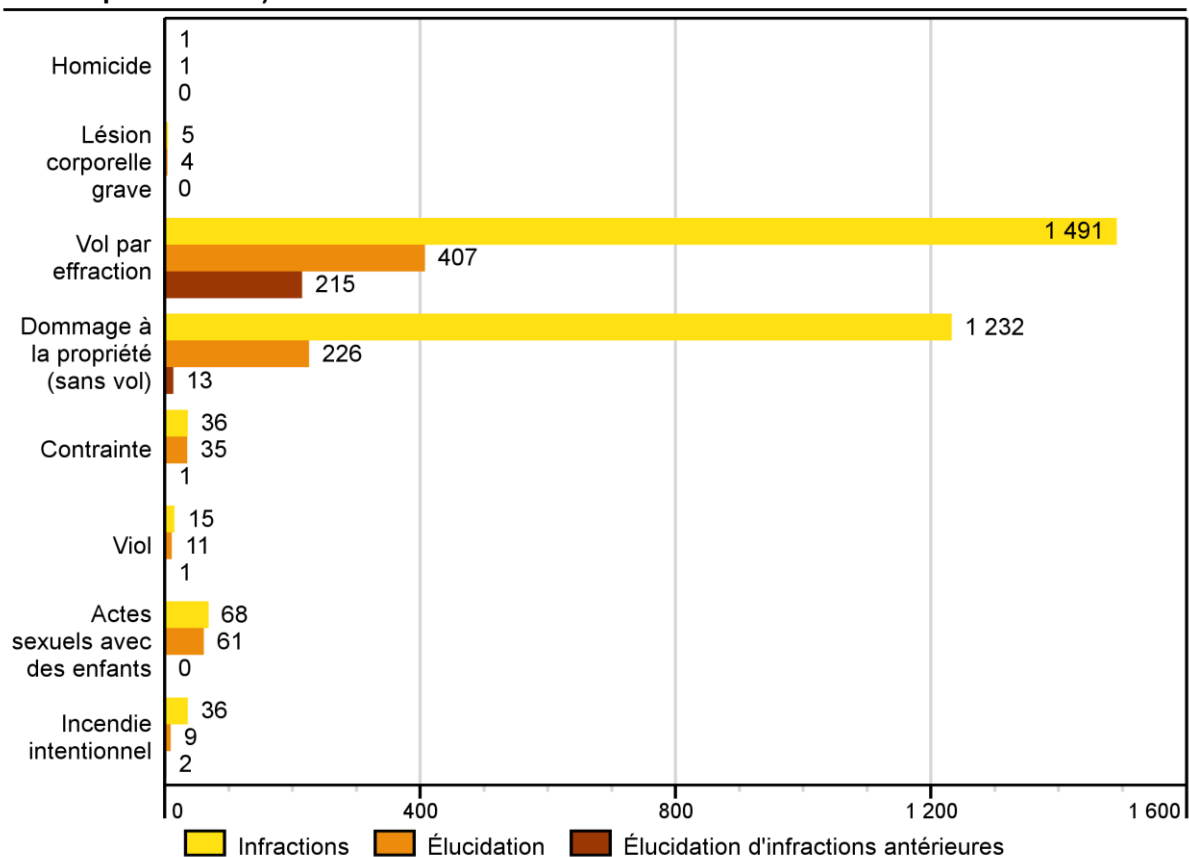
	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	16 006	36,7%	14 462	40,7%	-10%
Total vie et intégrité corporelle	879	90,7%	841	93,3%	-4%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	66,7%	5	80,0%	-17%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	231	87,0%	238	88,7%	3%
Total patrimoine	11 250	23,7%	9 968	27,1%	-11%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	6 573	22,7%	5 643	26,0%	-14%
dont vol par effraction	1 614	20,3%	1 491	27,3%	-8%
dont vol à l'arrachée	58	12,1%	42	16,7%	-28%
Vol de véhicule (Art. 139)	660	12,3%	704	12,4%	7%
Brigandage (Art. 140)	101	22,8%	64	35,9%	-37%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 462	19,2%	1 232	18,3%	-16%
Escroquerie (Art. 146)	143	50,3%	130	52,3%	-9%
Extorsion et chantage (Art. 156)	12	66,7%	17	17,6%	42%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	35	100,0%	64	100,0%	83%
Total honneur, domaine secret ou privé	744	92,2%	685	94,6%	-8%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	99	82,8%	109	90,8%	10%
Total liberté	2 363	45,5%	2 241	51,1%	-5%
Menaces (Art. 180)	526	96,8%	520	96,5%	-1%
Contrainte (Art. 181)	44	97,7%	36	97,2%	-18%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	100,0%	1	0,0%	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	12	75,0%	2	50,0%	-83%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	114	86,0%	112	86,6%	-2%
Total intégrité sexuelle	181	86,7%	193	86,5%	7%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	58	87,9%	68	89,7%	17%
Viol (Art. 190)	16	75,0%	15	73,3%	-6%
Exhibitionnisme (Art. 194)	5	80,0%	7	85,7%	40%
Pornographie (Art. 197)	21	95,2%	26	96,2%	24%
Total danger collectif	74	60,8%	75	50,7%	1%
Incendie intentionnel (Art. 221)	20	30,0%	36	25,0%	80%
Total autorité publique	141	98,6%	109	97,2%	-23%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	68	97,1%	56	98,2%	-18%
Total administration de la justice	102	98,0%	111	95,5%	9%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	17	100,0%	25	100,0%	47%
Autres infractions du Code pénal	272	80,9%	239	77,8%	-12%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

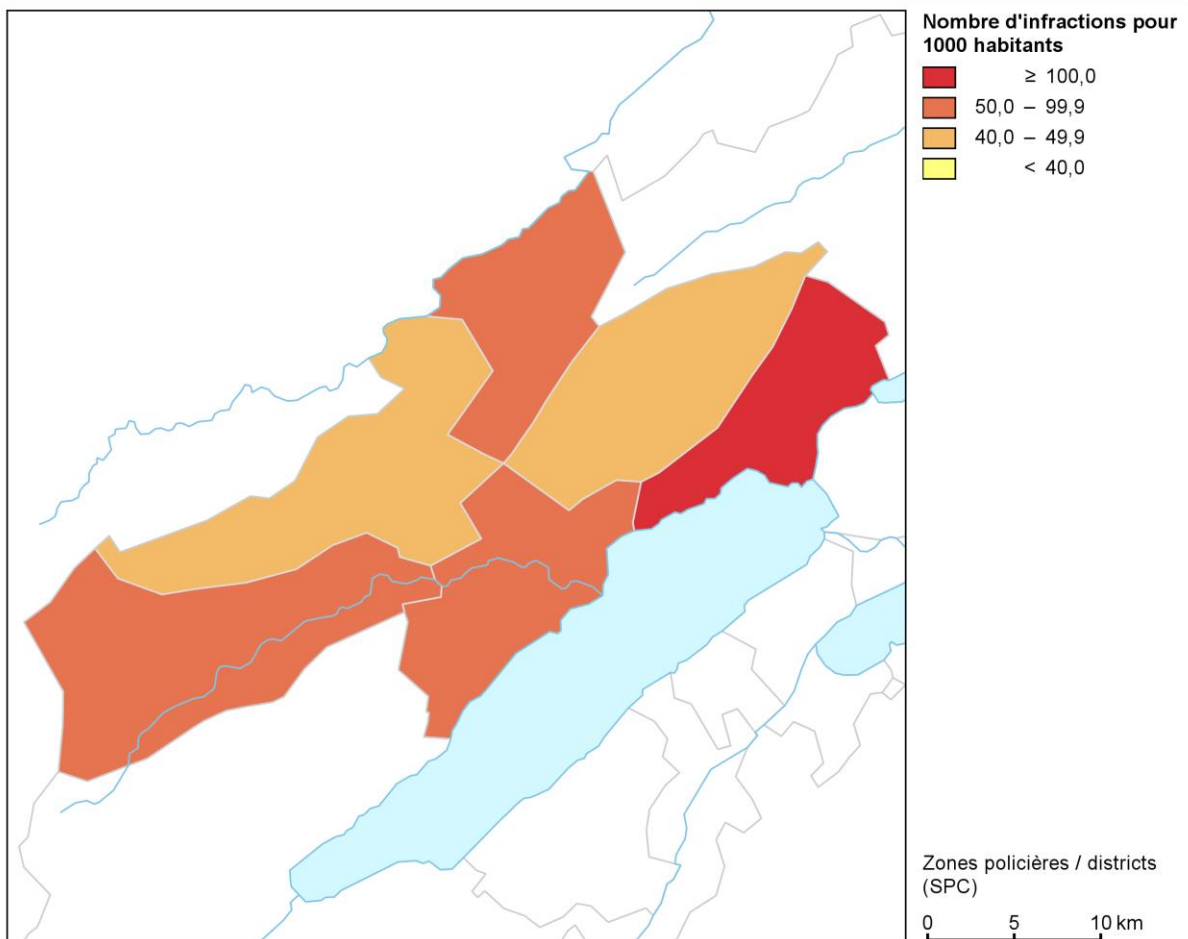
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

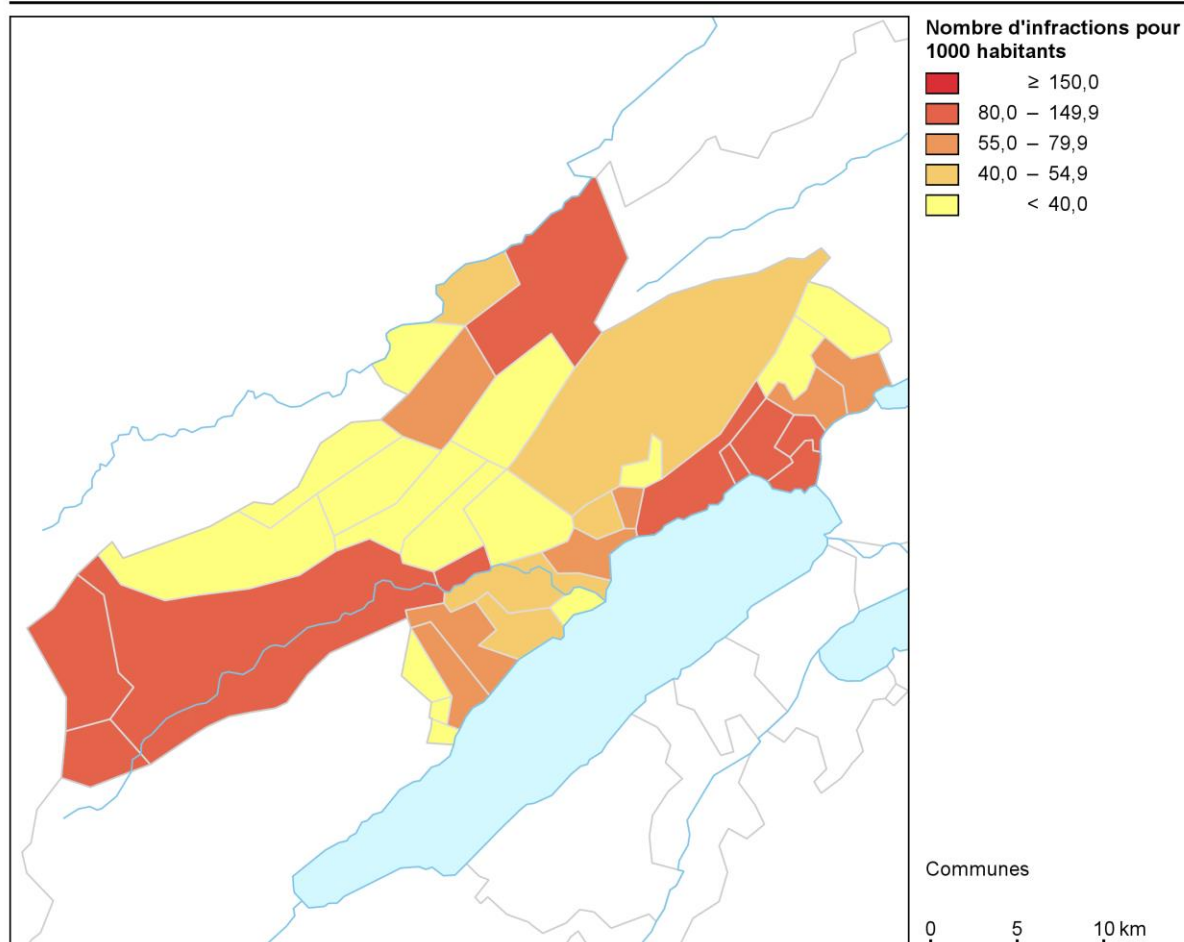
	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	7 043	53 323	132,1	6 482	53 682	120,7	-8%
La Chaux-de-Fonds	4 223	39 448	107,1	3 412	39 859	85,6	-19%
Boudry	2 367	39 133	60,5	2 073	39 653	52,3	-12%
Val-de-Ruz	702	16 405	42,8	755	16 649	45,3	8%
Le Locle	825	14 247	57,9	703	14 487	48,5	-15%
Val-de-Travers	846	11 998	70,5	1 037	12 072	85,9	23%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	4 194	38 267	109,6	3 384	38 699	87,4	-19%
Neuchâtel	5 276	33 474	157,6	4 741	33 756	140,4	-10%
Val-de-Ruz	686	15 961	43,0	742	16 164	45,9	8%
Val-de-Travers	776	10 847	71,5	924	10 900	84,8	19%
Le Locle	666	10 208	65,2	583	10 425	55,9	-12%
Milvignes	619	8 912	69,5	501	8 975	55,8	-19%
Peseux	374	5 745	65,1	384	5 771	66,5	3%
Boudry	463	5 052	91,6	253	5 293	47,8	-45%
La Tène	643	4 845	132,7	532	4 834	110,1	-17%
Cortailod	176	4 615	38,1	164	4 702	34,9	-7%
Corcelles-Cormondrèche	231	4 662	49,5	227	4 681	48,5	-2%
Le Landeron	361	4 434	81,4	326	4 513	72,2	-10%
Bevaix	196	3 807	51,5	190	3 872	49,1	-3%
Saint-Blaise	296	3 258	90,9	333	3 270	101,8	13%
Hauterive (NE)	182	2 599	70,0	226	2 579	87,6	24%
Saint-Aubin-Sauges	125	2 440	51,2	179	2 409	74,3	43%
Gorgier	88	1 963	44,8	117	2 001	58,5	33%
Cressier (NE)	119	1 923	61,9	150	1 930	77,7	26%
Cornaux	122	1 571	77,7	132	1 585	83,3	8%
Les Ponts-de-Martel	38	1 278	29,7	42	1 276	32,9	11%
Rochefort	55	1 081	50,9	35	1 104	31,7	-36%
Les Brenets	76	1 100	69,1	42	1 079	38,9	-45%
Lignièrès	41	962	42,6	32	949	33,7	-22%
La Sagne	20	953	21,0	17	940	18,1	-15%
Les Verrières	48	702	68,4	70	704	99,4	46%
La Brévine	31	636	48,7	20	655	30,5	-35%
Valangin	16	444	36,0	13	485	26,8	-19%
La Chaux-du-Milieu	7	463	15,1	7	483	14,5	0%
La Côte-aux-Fées	22	449	49,0	43	468	91,9	95%
Le Cerneux-Péquignot	3	322	9,3	0	322	0,0	-100%
Enges	3	257	11,7	10	266	37,6	233%
Vaumarcus	20	271	73,8	6	265	22,6	-70%
Montalchez	11	257	42,8	4	252	15,9	-64%
Brot-Plamboz	4	240	16,7	9	247	36,4	125%
Fresens	1	223	4,5	0	223	0,0	-100%
Les Planchettes	9	228	39,5	11	220	50,0	22%
Brot-Dessous	8	105	76,2	13	105	123,8	63%

© OFS, Neuchâtel 2015

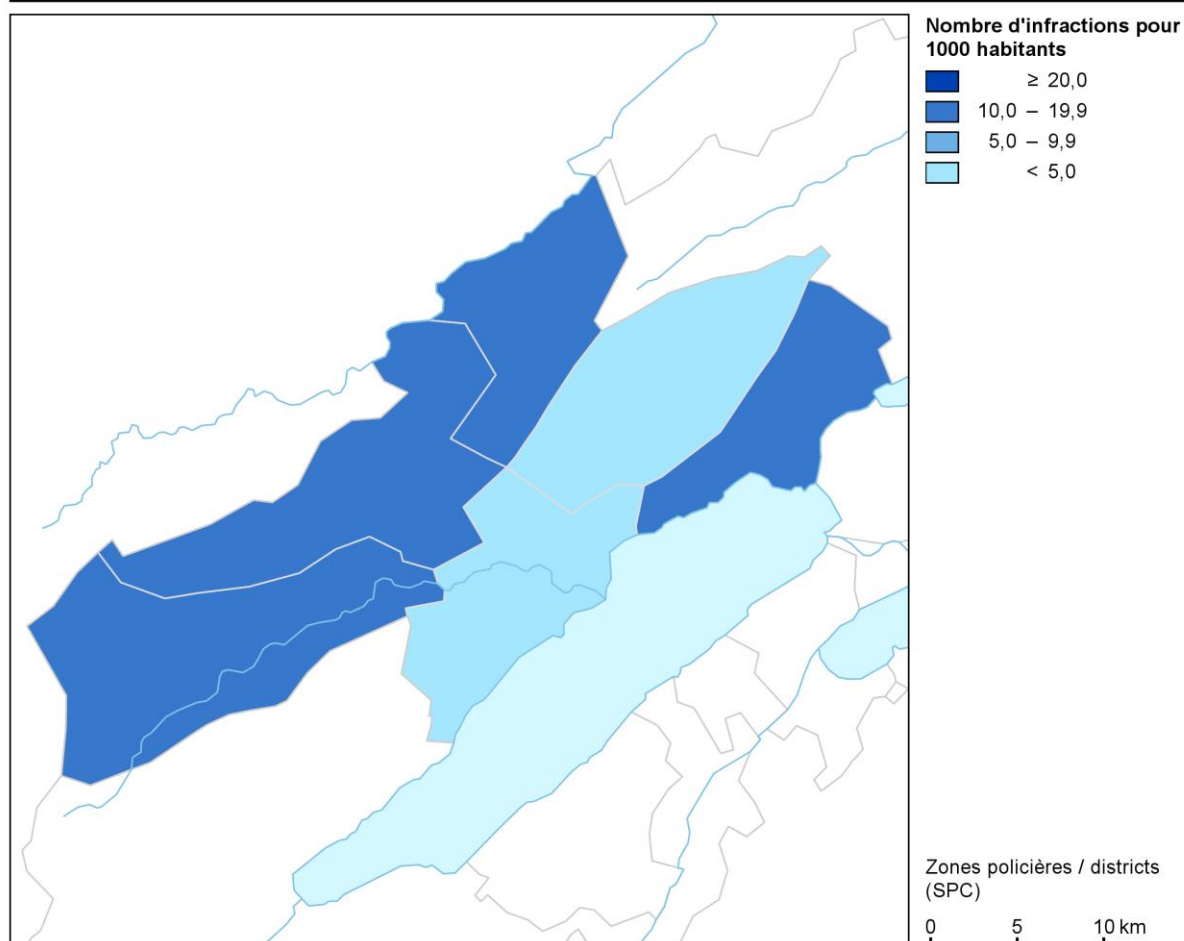
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)²

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

² Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

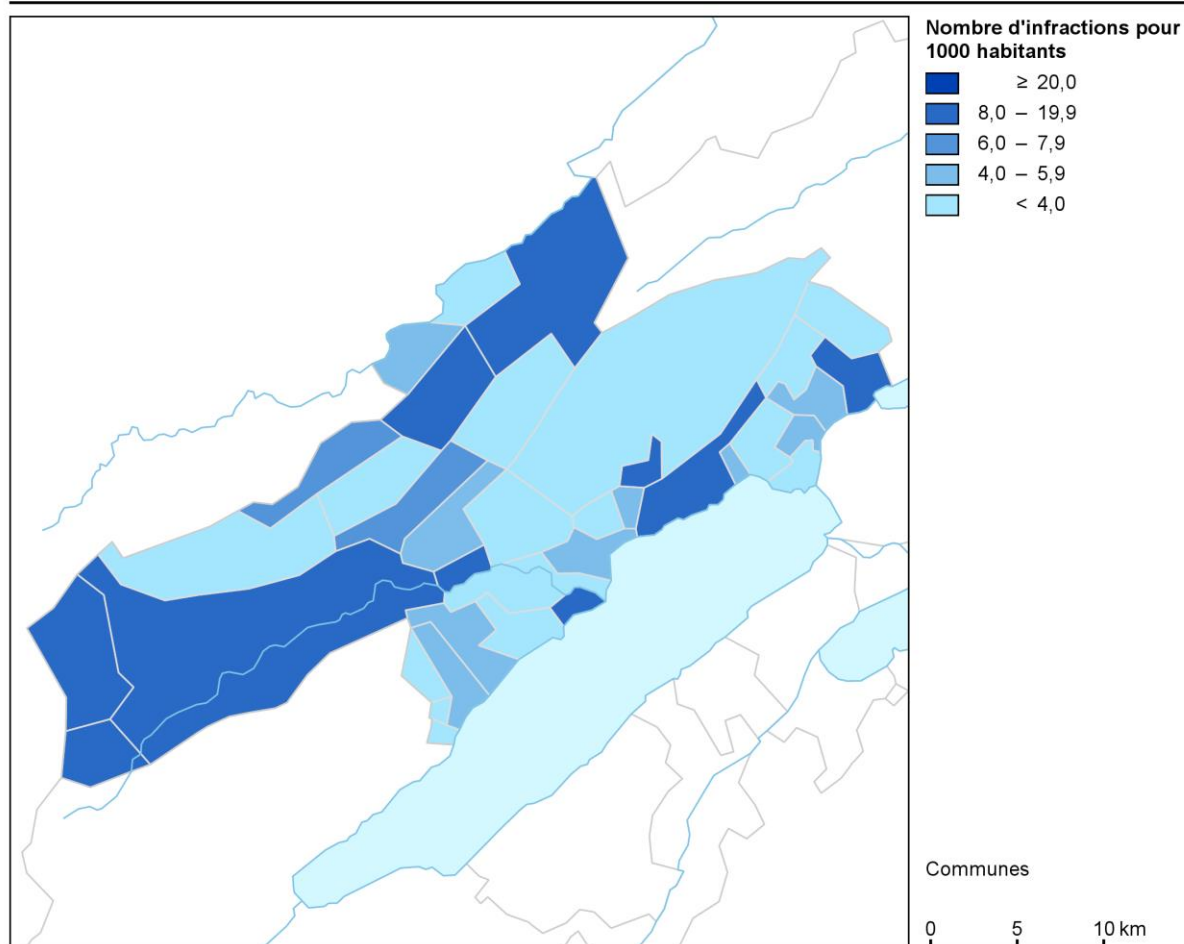
	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	705	53 323	13,2	647	53 682	12,1	-8%
La Chaux-de-Fonds	765	39 448	19,4	627	39 859	15,7	-18%
Boudry	286	39 133	7,3	175	39 653	4,4	-39%
Val-de-Ruz	81	16 405	4,9	70	16 649	4,2	-14%
Le Locle	185	14 247	13,0	165	14 487	11,4	-11%
Val-de-Travers	136	11 998	11,3	131	12 072	10,9	-4%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	763	38 267	19,9	624	38 699	16,1	-18%
Neuchâtel	626	33 474	18,7	550	33 756	16,3	-12%
Val-de-Ruz	79	15 961	4,9	64	16 164	4,0	-19%
Val-de-Travers	109	10 847	10,0	114	10 900	10,5	5%
Le Locle	167	10 208	16,4	148	10 425	14,2	-11%
Milvignes	63	8 912	7,1	41	8 975	4,6	-35%
Peseux	52	5 745	9,1	26	5 771	4,5	-50%
Boudry	102	5 052	20,2	20	5 293	3,8	-80%
La Tène	27	4 845	5,6	14	4 834	2,9	-48%
Cortailod	12	4 615	2,6	43	4 702	9,1	258%
Corcelles-Cormondrèche	10	4 662	2,1	12	4 681	2,6	20%
Le Landeron	13	4 434	2,9	38	4 513	8,4	192%
Bevaix	23	3 807	6,0	9	3 872	2,3	-61%
Saint-Blaise	16	3 258	4,9	13	3 270	4,0	-19%
Hauterive (NE)	10	2 599	3,8	13	2 579	5,0	30%
Saint-Aubin-Sauges	10	2 440	4,1	11	2 409	4,6	10%
Gorgier	9	1 963	4,6	9	2 001	4,5	0%
Cressier (NE)	6	1 923	3,1	9	1 930	4,7	50%
Cornaux	4	1 571	2,5	7	1 585	4,4	75%
Les Ponts-de-Martel	0	1 278	0,0	9	1 276	7,1	-
Rochefort	1	1 081	0,9	2	1 104	1,8	100%
Les Brenets	15	1 100	13,6	5	1 079	4,6	-67%
Lignièrès	3	962	3,1	3	949	3,2	0%
La Sagne	1	953	1,0	3	940	3,2	200%
Les Verrières	26	702	37,0	9	704	12,8	-65%
La Brévine	1	636	1,6	0	655	0,0	-100%
Valangin	2	444	4,5	6	485	12,4	200%
La Chaux-du-Milieu	0	463	0,0	0	483	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	1	449	2,2	8	468	17,1	700%
Le Cerneux-Péquignot	2	322	6,2	2	322	6,2	0%
Enges	0	257	0,0	0	266	0,0	0%
Vaumarcus	2	271	7,4	1	265	3,8	-50%
Montalchez	0	257	0,0	0	252	0,0	0%
Brot-Plamboz	0	240	0,0	1	247	4,0	-
Fresens	0	223	0,0	0	223	0,0	0%
Les Planchettes	1	228	4,4	0	220	0,0	-100%
Brot-Dessous	2	105	19,0	1	105	9,5	-50%

© OFS, Neuchâtel 2015

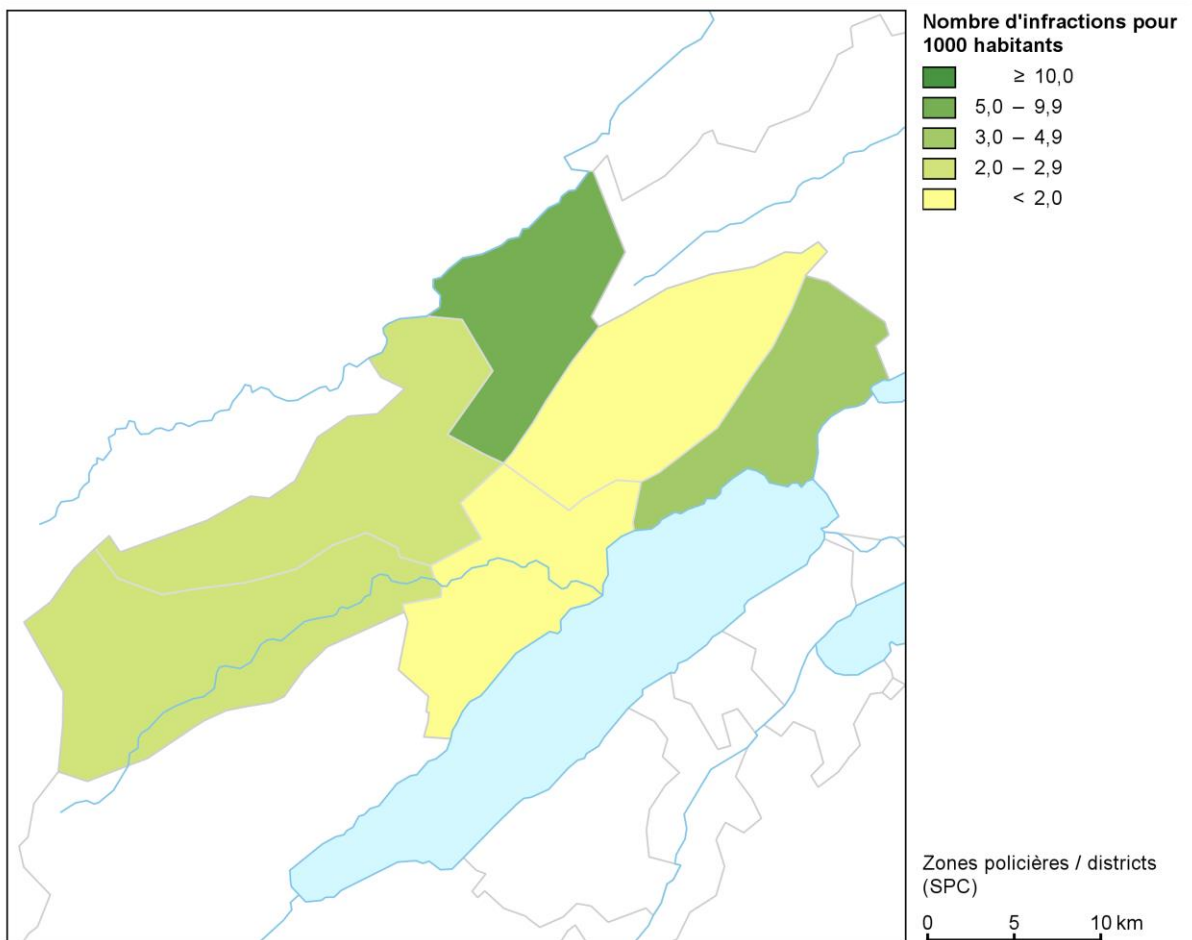
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

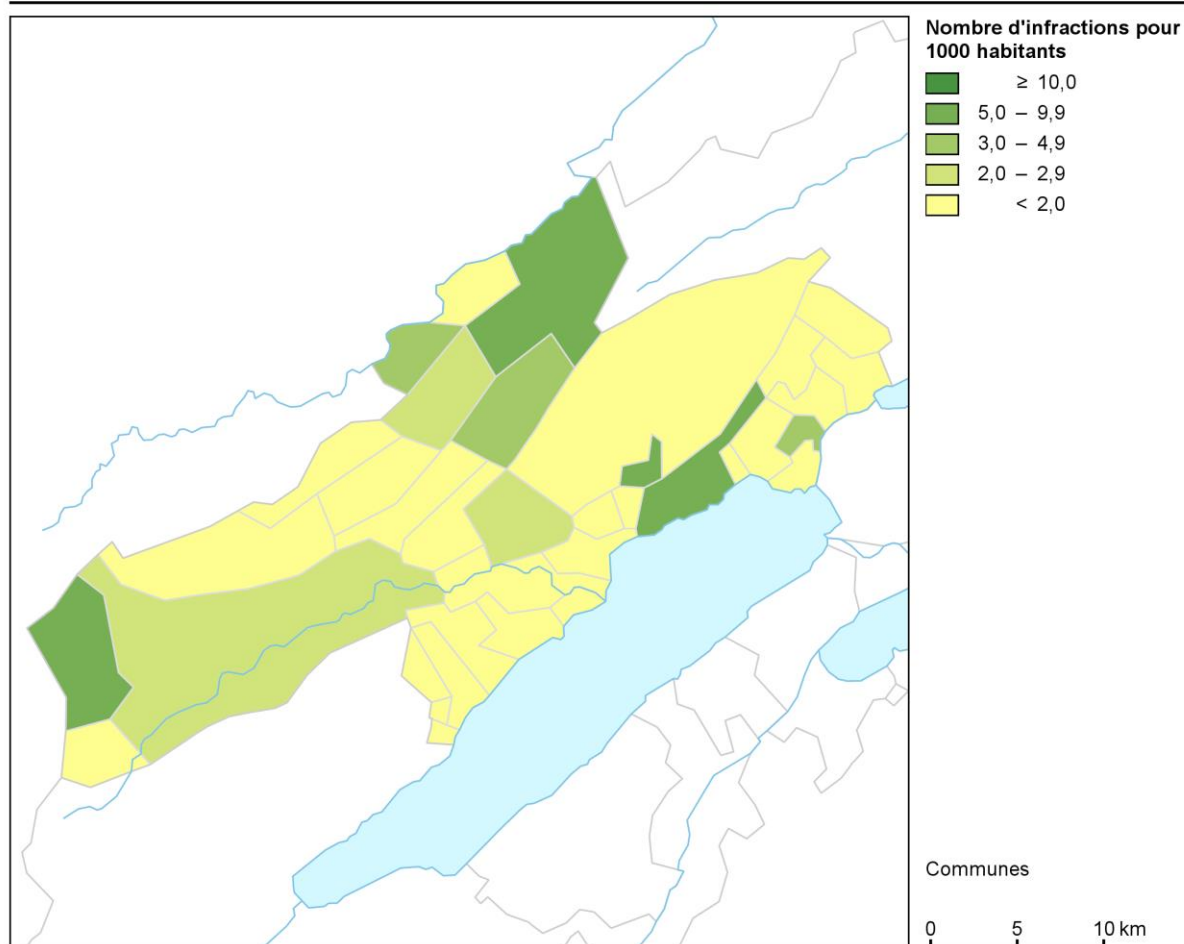
	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	189	53 323	3,5	211	53 682	3,9	12%
La Chaux-de-Fonds	174	39 448	4,4	286	39 859	7,2	64%
Boudry	37	39 133	0,9	29	39 653	0,7	-22%
Val-de-Ruz	26	16 405	1,6	30	16 649	1,8	15%
Le Locle	21	14 247	1,5	34	14 487	2,3	62%
Val-de-Travers	32	11 998	2,7	32	12 072	2,7	0%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	174	38 267	4,5	283	38 699	7,3	63%
Neuchâtel	166	33 474	5,0	192	33 756	5,7	16%
Val-de-Ruz	26	15 961	1,6	27	16 164	1,7	4%
Val-de-Travers	23	10 847	2,1	26	10 900	2,4	13%
Le Locle	19	10 208	1,9	29	10 425	2,8	53%
Milvignes	3	8 912	0,3	6	8 975	0,7	100%
Peseux	11	5 745	1,9	11	5 771	1,9	0%
Boudry	19	5 052	3,8	5	5 293	0,9	-74%
La Tène	15	4 845	3,1	3	4 834	0,6	-80%
Cortailod	1	4 615	0,2	0	4 702	0,0	-100%
Corcelles-Cormondrèche	0	4 662	0,0	3	4 681	0,6	-
Le Landeron	2	4 434	0,5	4	4 513	0,9	100%
Bevaix	2	3 807	0,5	1	3 872	0,3	-50%
Saint-Blaise	4	3 258	1,2	6	3 270	1,8	50%
Hauterive (NE)	2	2 599	0,8	1	2 579	0,4	-50%
Saint-Aubin-Sauges	1	2 440	0,4	0	2 409	0,0	-100%
Gorgier	0	1 963	0,0	0	2 001	0,0	0%
Cressier (NE)	0	1 923	0,0	0	1 930	0,0	0%
Cornaux	0	1 571	0,0	5	1 585	3,2	-
Les Ponts-de-Martel	0	1 278	0,0	1	1 276	0,8	-
Rochefort	0	1 081	0,0	3	1 104	2,7	-
Les Brenets	2	1 100	1,8	4	1 079	3,7	100%
Lignièrès	0	962	0,0	0	949	0,0	0%
La Sagne	0	953	0,0	3	940	3,2	-
Les Verrières	8	702	11,4	6	704	8,5	-25%
La Brévine	0	636	0,0	0	655	0,0	0%
Valangin	0	444	0,0	3	485	6,2	-
La Chaux-du-Milieu	0	463	0,0	0	483	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	1	449	2,2	0	468	0,0	-100%
Le Cerneux-Péquignot	0	322	0,0	0	322	0,0	0%
Enges	0	257	0,0	0	266	0,0	0%
Vaumarcus	0	271	0,0	0	265	0,0	0%
Montalchez	0	257	0,0	0	252	0,0	0%
Brot-Plamboz	0	240	0,0	0	247	0,0	0%
Fresens	0	223	0,0	0	223	0,0	0%
Les Planchettes	0	228	0,0	0	220	0,0	0%
Brot-Dessous	0	105	0,0	0	105	0,0	0%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

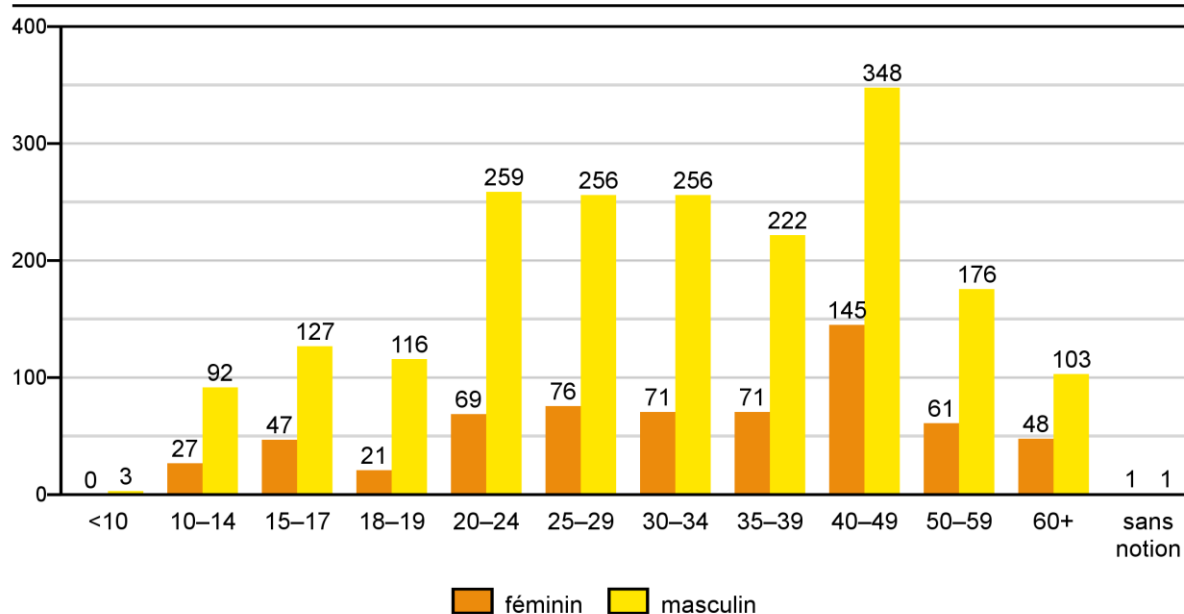
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

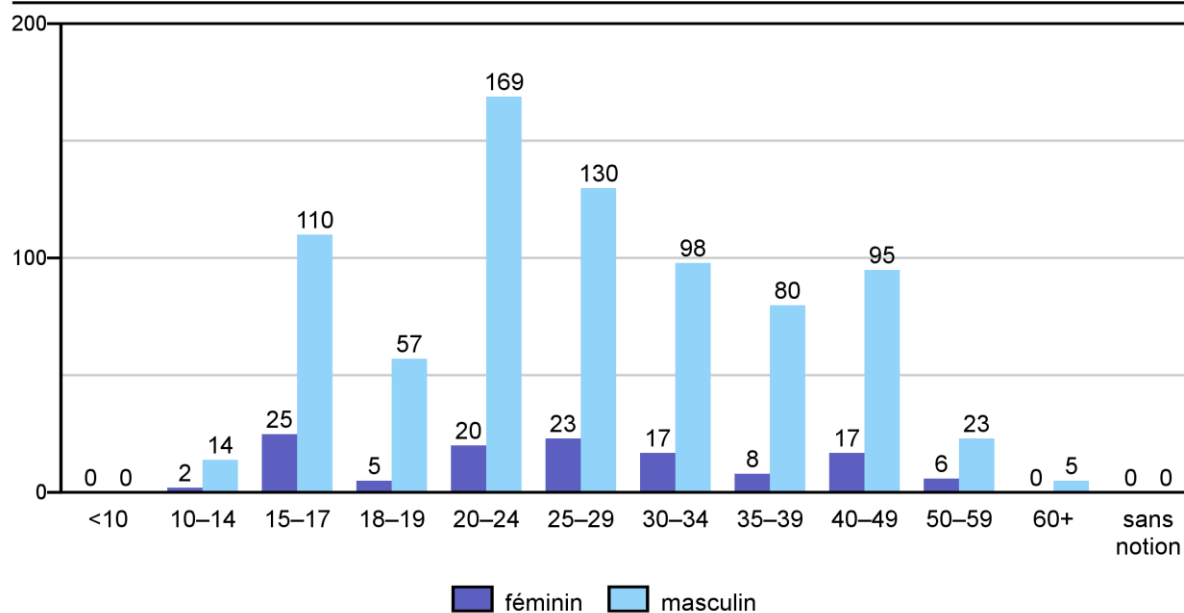
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

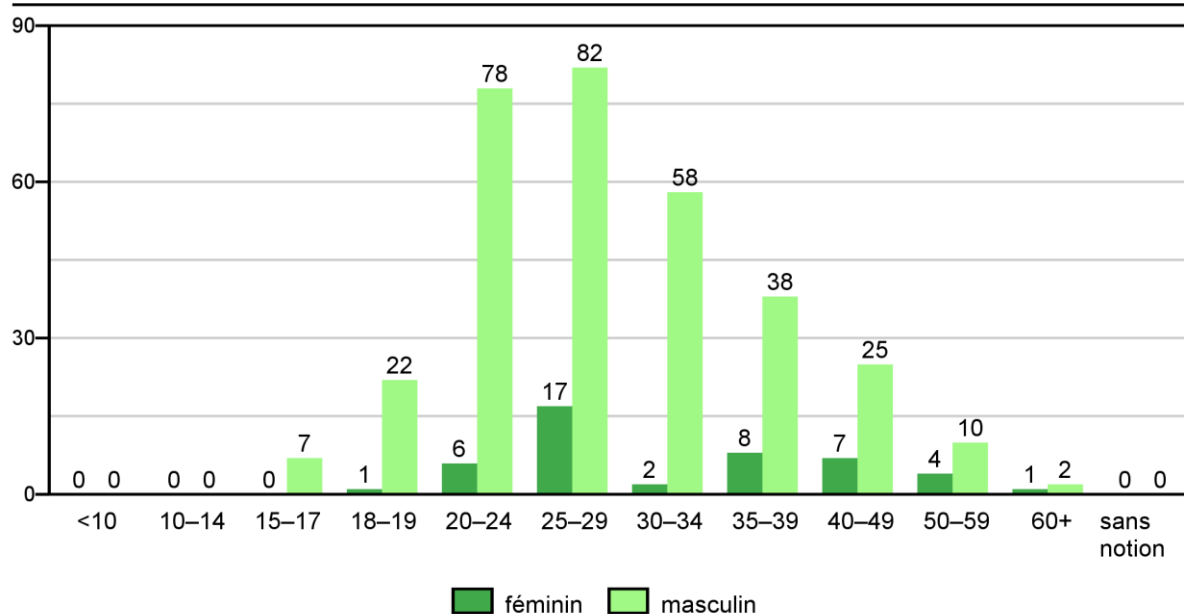
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

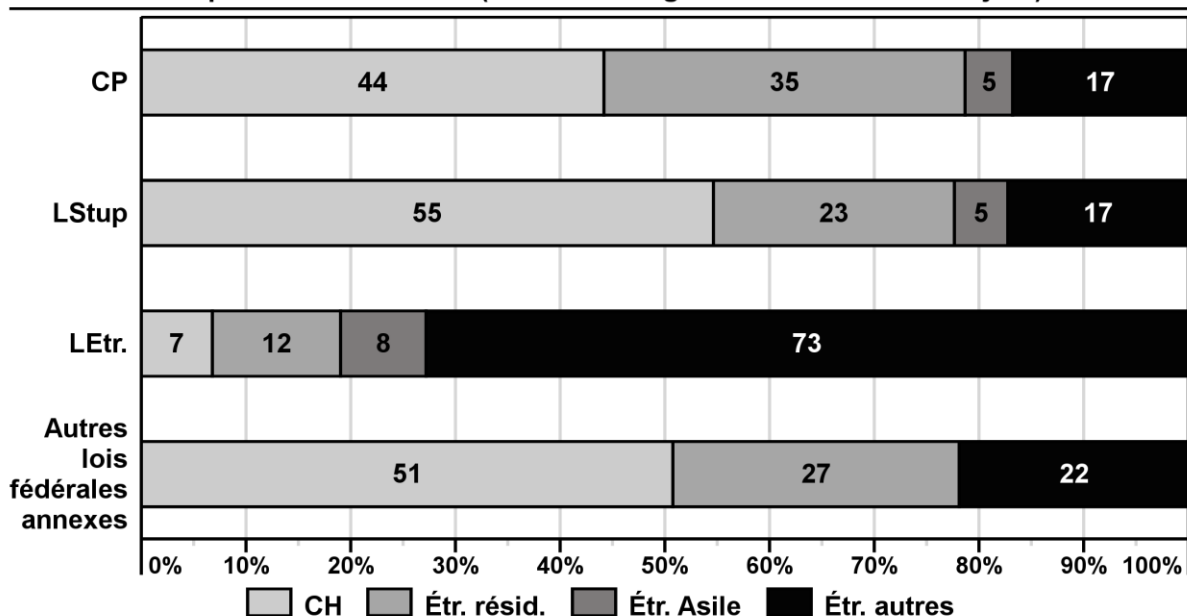
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 *Code pénal (CP)*

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ³	Autres étrangers
Total	2 596	2 043	117	436
Suisse	1 147	1 147		
Total étrangers	1 449	896	117	436
Portugal	258	238	0	20
France	184	108	0	76
Italie	117	113	0	4
Maroc	90	42	14	34
Roumanie	78	10	0	68
Kosovo	78	53	9	16
Algérie	67	10	13	44
Tunisie	47	19	8	20
Espagne	44	38	0	6
Congo (Kinshasa)	39	29	2	8
Turquie	33	28	0	5
Serbie/Monténégro	27	11	3	13
Géorgie	24	0	10	14
Brésil	22	17	0	5
Angola	19	16	3	0
Cameroun	17	16	0	1
Bosnie et Herzégovine	16	13	1	2
Côte d'Ivoire	15	11	0	4
Somalie	15	6	8	1
Albanie	13	0	1	12
Nigéria	12	4	1	7
Irak; Iraq	11	9	2	0
Inconnu	11	0	1	10
Russie	10	2	2	6
Autres nationalités	202	103	39	60

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

³ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Total	904	702	46	156
Suisse	494	494		
Total étrangers	410	208	46	156
Portugal	67	63	0	4
France	62	26	0	36
Italie	41	41	0	0
Nigéria	32	2	8	22
Tunisie	19	6	3	10
Espagne	16	16	0	0
Albanie	14	0	0	14
Algérie	14	4	1	9
Maroc	14	2	0	12
Gambie	13	0	7	6
Autres nationalités	118	48	27	43

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Total	368	70	30	268
Suisse	25	25		
Total étrangers	343	45	30	268
Kosovo	37	6	1	30
Algérie	35	2	2	31
Maroc	30	1	1	28
Nigéria	29	2	5	22
Tunisie	29	3	0	26
Turquie	13	5	0	8
Guinée-Bissau	12	0	3	9
Gambie	11	0	5	6
France	10	2	0	8
Côte d'Ivoire	10	3	0	7
Autres nationalités	127	21	13	93

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

⁴ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	151	59	34	18	19	15	296
Suisses	98	35	17	5	9	4	168
Étrangers	53	24	17	13	10	11	128
résidents	38	21	8	8	8	4	87
asile	5	1	1	2	1	0	10
autres	10	2	8	3	1	7	31
Total adultes	1 032	473	323	162	235	75	2 300
Suisses	466	205	127	69	88	24	979
Étrangers	566	268	196	93	147	51	1 321
résidents	354	182	114	61	81	16	808
asile	40	22	18	13	12	2	107
autres	172	64	64	19	54	33	406

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	100	29	9	10	2	1	151
Suisses	80	21	7	6	2	0	116
Étrangers	20	8	2	4	0	1	35
résidents	17	6	2	3	0	0	28
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	2	2	0	1	0	1	6
Total adultes	331	204	134	41	41	2	753
Suisses	166	94	79	21	17	1	378
Étrangers	165	110	55	20	24	1	375
résidents	77	55	24	10	13	1	180
asile	13	18	10	2	2	0	45
autres	75	37	21	8	9	0	150

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	4	1	0	0	2	0	7
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	4	1	0	0	2	0	7
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	3	1	0	0	2	0	6
Total adultes	228	80	26	14	12	1	361
Suisses	21	2	1	0	1	0	25
Étrangers	207	78	25	14	11	1	336
résidents	31	9	4	1	0	0	45
asile	27	2	0	0	0	0	29
autres	149	67	21	13	11	1	262

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	4 411	1 111	242	93	27	1

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

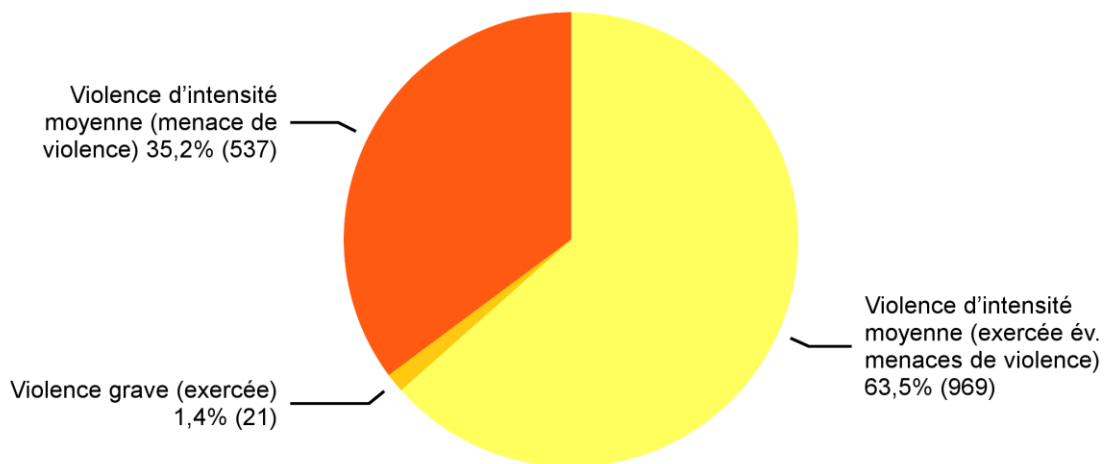
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	1 626	88,6%	1 527	91,2%	-6%
Violence grave (exercée)	23	73,9%	21	76,2%	-9%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	1	100,0%	–
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides autre instrument	0	–	0	–	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	66,7%	5	80,0%	-17%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	2	100,0%	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	3	33,3%	3	66,7%	0%
Lés. corp. graves autre instrument	1	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	16	75,0%	15	73,3%	-6%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 065	85,1%	969	90,0%	-9%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	231	87,0%	238	88,7%	3%
Voies de fait (Art. 126)	544	93,6%	518	96,5%	-5%
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	7	100,0%	7	100,0%	0%
Participation à agression (Art. 134) ⁵	34	85,3%	21	81,0%	-38%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	101	22,8%	64	35,9%	-37%
Contrainte (Art. 181)	44	52,3%	36	97,2%	-18%
Mariage forcé (Art. 181a)	1	4 300%	0	–	-100%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	75,0%	2	50,0%	-83%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	23	78,3%	27	85,2%	17%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	68	97,1%	56	98,2%	-18%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	538	96,1%	537	94,0%	-0%
Menaces (Art. 180)	526	96,8%	520	96,5%	-1%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	12	66,7%	17	17,6%	42%

© OFS, Neuchâtel 2015

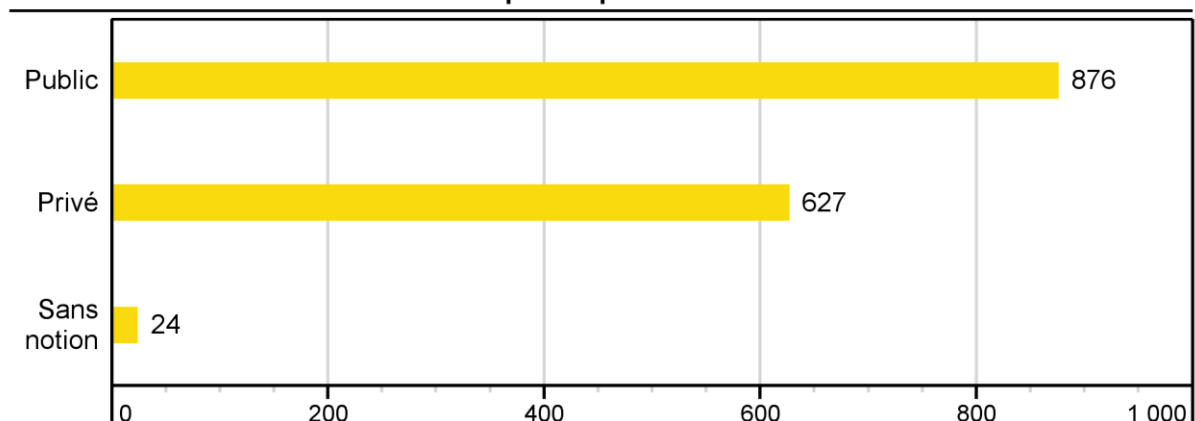
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 12.2.2015

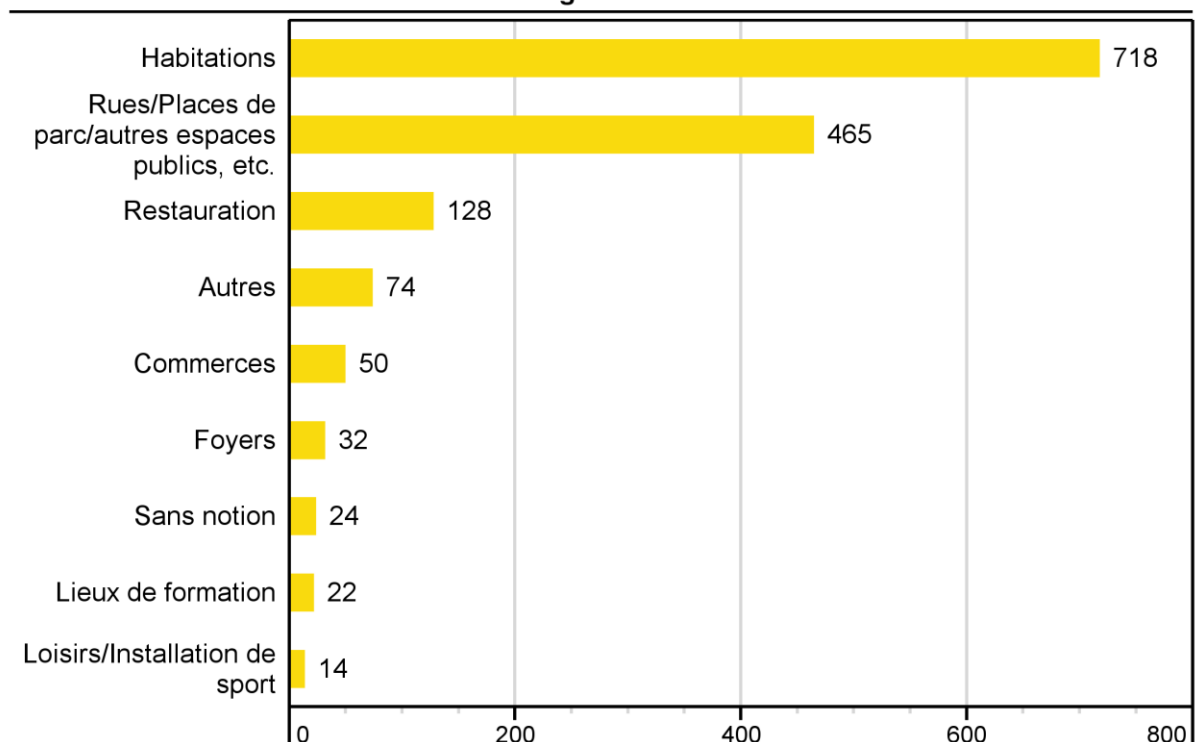
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

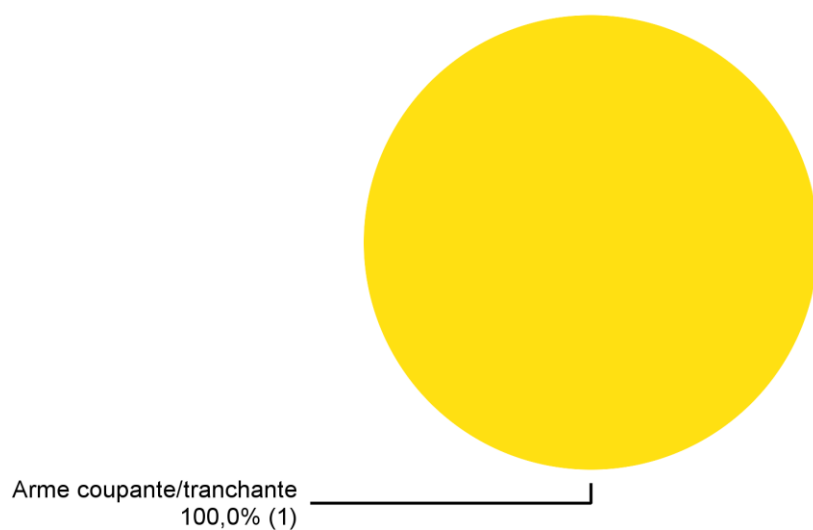
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 12.2.2015

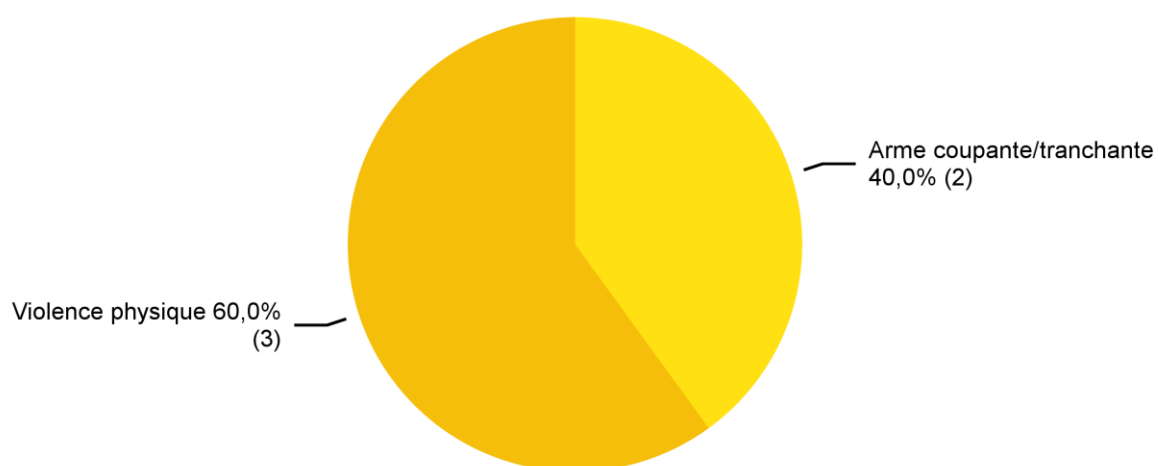
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	1 049	87	199	763	823	576	446
Violence grave (exercée)	16	3	4	9	16	8	4
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	1	1	1
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	1	1
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	1	0	3	4	2	0
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	2	0	0	2	2	1	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	2	1	0	1	2	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	11	2	4	5	11	5	3
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	798	74	164	560	624	450	343
Lésions corporelles simples (Art. 123)	207	20	46	141	176	115	87
Voies de fait (Art. 126)	472	37	77	358	335	274	228
Participation à rixe (Art. 133)	7	0	2	5	7	7	2
Participation à agression (Art. 134)	17	4	11	2	17	9	6
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	45	7	21	17	43	24	14
Contrainte (Art. 181)	39	1	2	36	35	19	14
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	0	1	0	1	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	23	7	3	13	22	15	12
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	58	4	14	40	54	30	12
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	539	36	82	421	431	300	244
Menaces (Art. 180)	536	36	80	420	429	300	244
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	4	0	3	1	2	1	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	1 260	155	200	900	700	555	5
Violence grave (exercée)	21	8	4	9	4	17	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	1	0	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	1	1	3	3	2	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	1	1	1	1	2	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	15	7	3	5	0	15	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	925	122	157	641	528	392	5
Lésions corporelles simples (Art. 123)	238	27	46	165	161	77	0
Voies de fait (Art. 126)	492	68	81	343	240	252	0
Participation à rixe (Art. 133)	5	0	2	3	5	0	0
Participation à agression (Art. 134)	20	10	1	9	13	7	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	73	8	19	42	50	19	4
Contrainte (Art. 181)	37	4	3	30	10	27	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	2	0	0	2	1	1	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	27	10	8	9	6	21	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	75	0	3	71	60	14	1
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	609	56	89	464	316	293	0
Menaces (Art. 180)	593	54	84	455	302	291	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	17	2	5	10	14	3	0

© OFS, Neuchâtel 2015

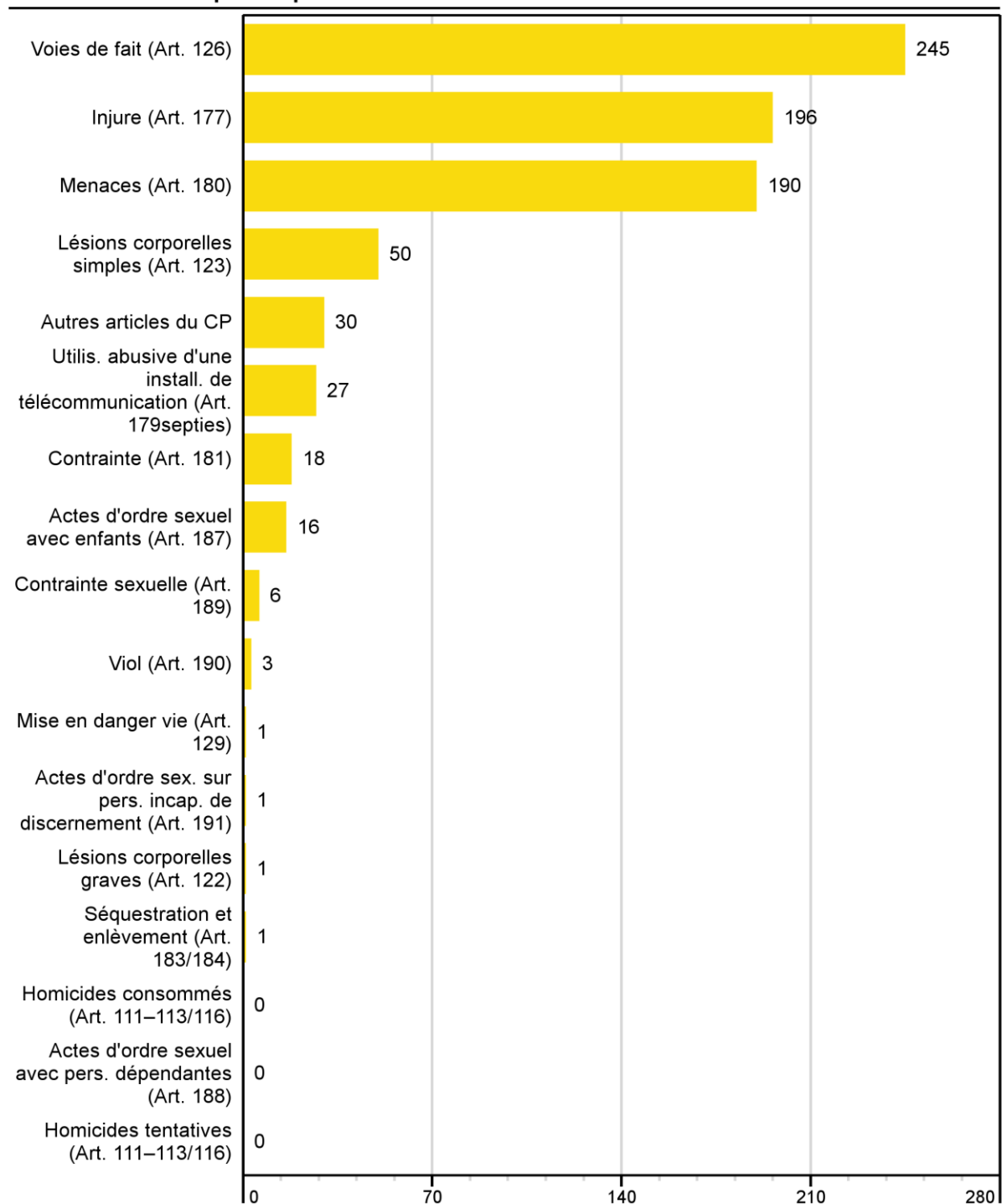
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2013	2014	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	822	785	-5%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	0	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	1	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	54	50	-7%
Voies de fait (Art. 126)	237	245	3%
Mise en danger vie (Art. 129)	0	1	–
Injure (Art. 177)	218	196	-10%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	31	27	-13%
Menaces (Art. 180)	198	190	-4%
Contrainte (Art. 181)	25	18	-28%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	1	-75%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	13	16	23%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	6	20%
Viol (Art. 190)	6	3	-50%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	–
Autres articles du CP ⁶	29	30	3%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

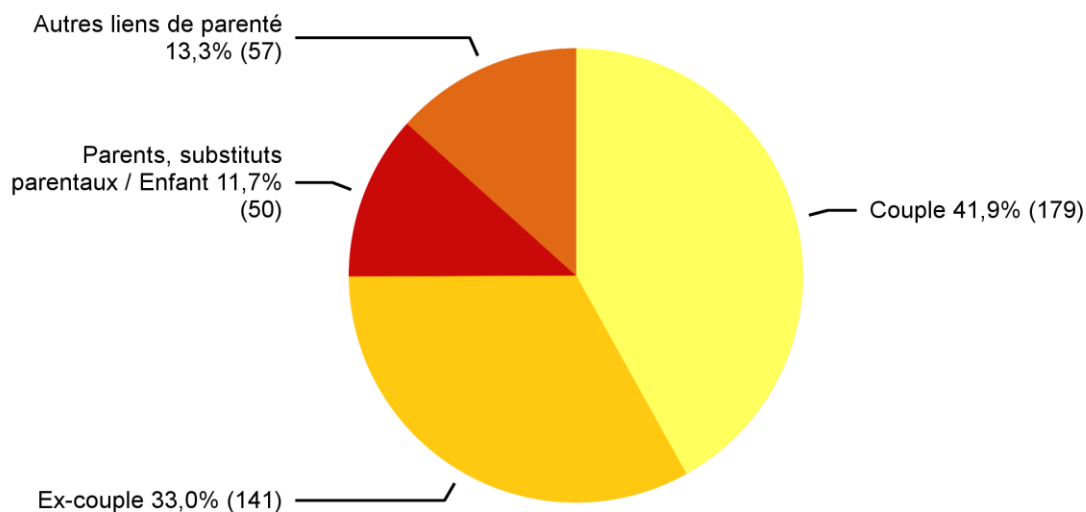
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 39% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

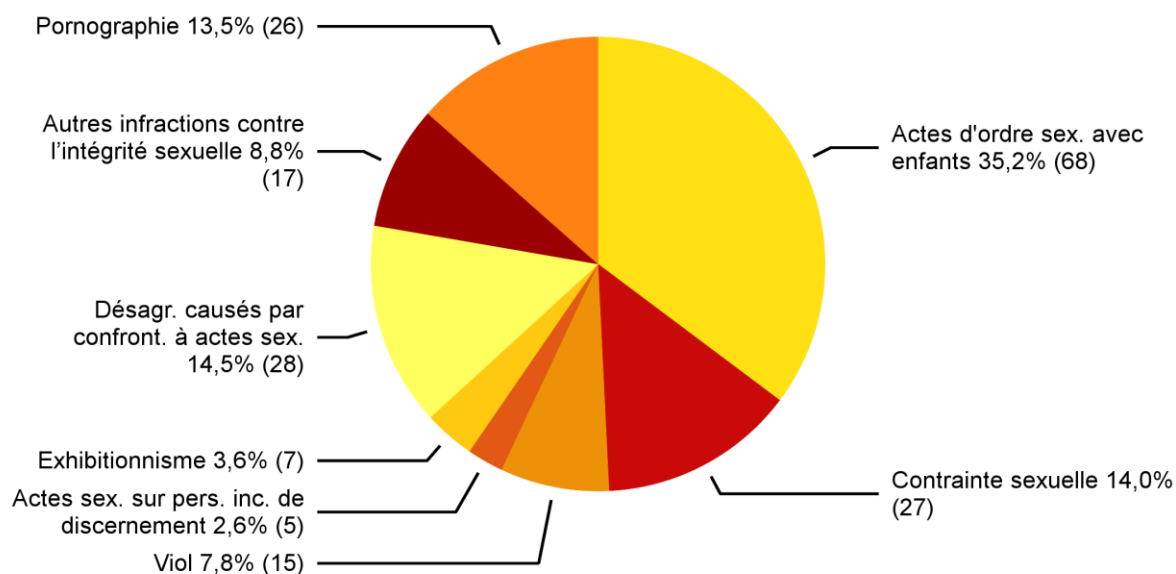
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

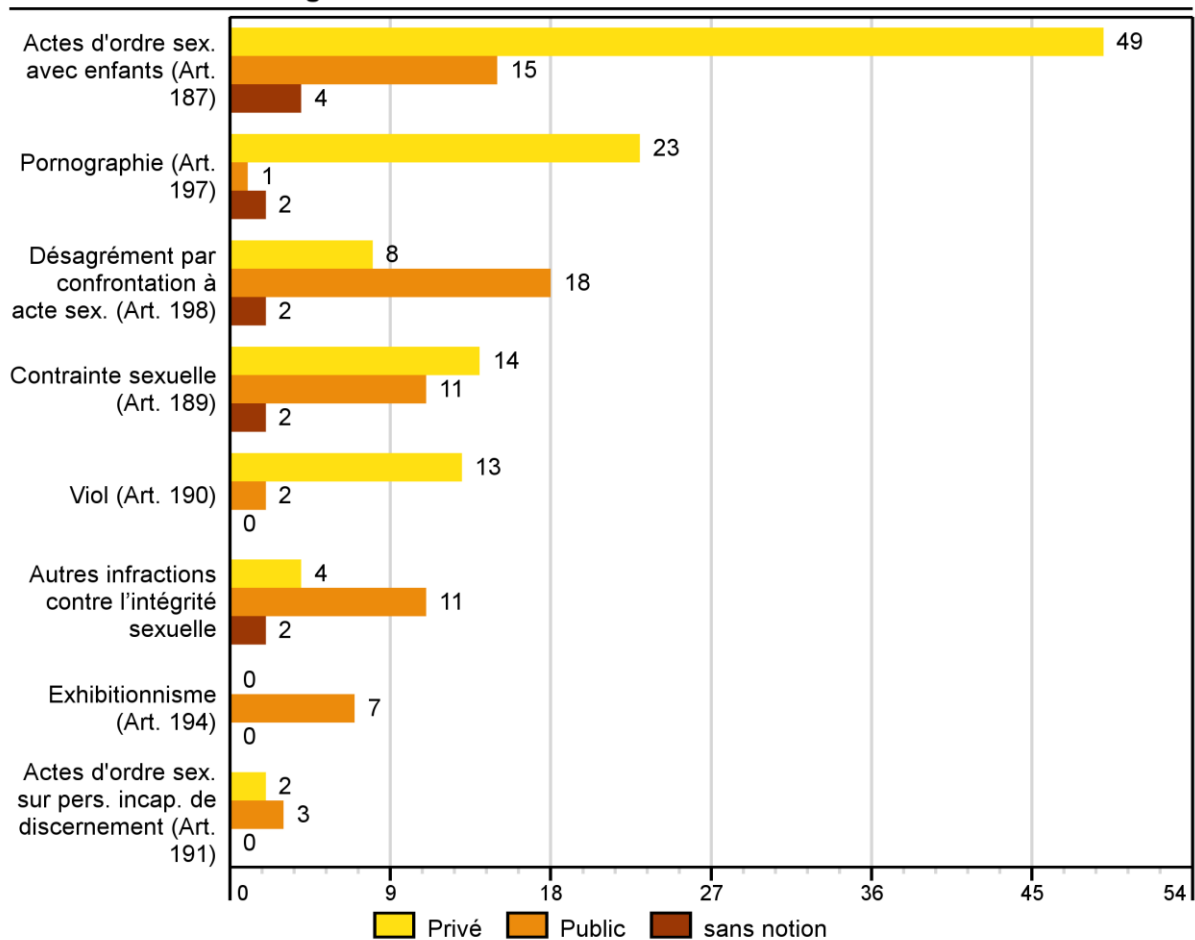
	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	181	86,7%	193	86,5%	7%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	58	87,9%	68	89,7%	17%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	23	78,3%	27	85,2%	17%
Viol (Art. 190)	16	75,0%	15	73,3%	-6%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	4	50,0%	5	60,0%	25%
Exhibitionnisme (Art. 194)	5	80,0%	7	85,7%	40%
Pornographie (Art. 197)	21	95,2%	26	96,2%	24%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	32	87,5%	28	75,0%	-13%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	22	100,0%	17	100,0%	-23%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

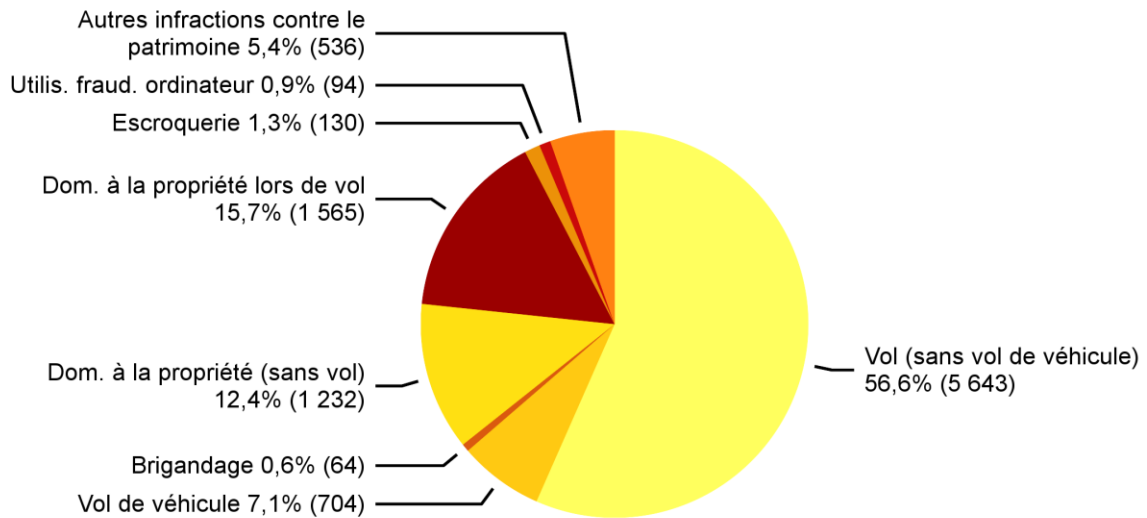
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	11 250	23,7%	9 968	27,1%	-11%
Apprpr. illégitime (Art. 137)	175	29,1%	179	20,1%	2%
Abus de confiance (Art. 138)	93	93,5%	98	96,9%	5%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	6 573	22,7%	5 643	26,0%	-14%
Vol de véhicule (Art. 139)	660	12,3%	704	12,4%	7%
Brigandage (Art. 140)	101	22,8%	64	35,9%	-37%
Soustraction de chose (Art. 141)	2	100,0%	4	75,0%	100%
Soustraction de données (Art. 143)	35	17,1%	19	10,5%	-46%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	12	16,7%	10	20,0%	-17%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 462	19,2%	1 232	18,3%	-16%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 699	21,6%	1 565	29,0%	-8%
Escroquerie (Art. 146)	143	50,3%	130	52,3%	-9%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	119	26,9%	94	36,2%	-21%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	11	90,9%	17	94,1%	55%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	25	84,0%	17	100,0%	-32%
Extorsion et chantage (Art. 156)	12	66,7%	17	17,6%	42%
Gestion déloyale (Art. 158)	4	75,0%	7	100,0%	75%
Détournement de salaire (Art. 159)	2	100,0%	3	100,0%	50%
Recel (Art. 160)	81	100,0%	90	97,8%	11%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	8	100,0%	19	100,0%	138%
Autres infractions contre le patrimoine	30	93,3%	54	94,4%	80%

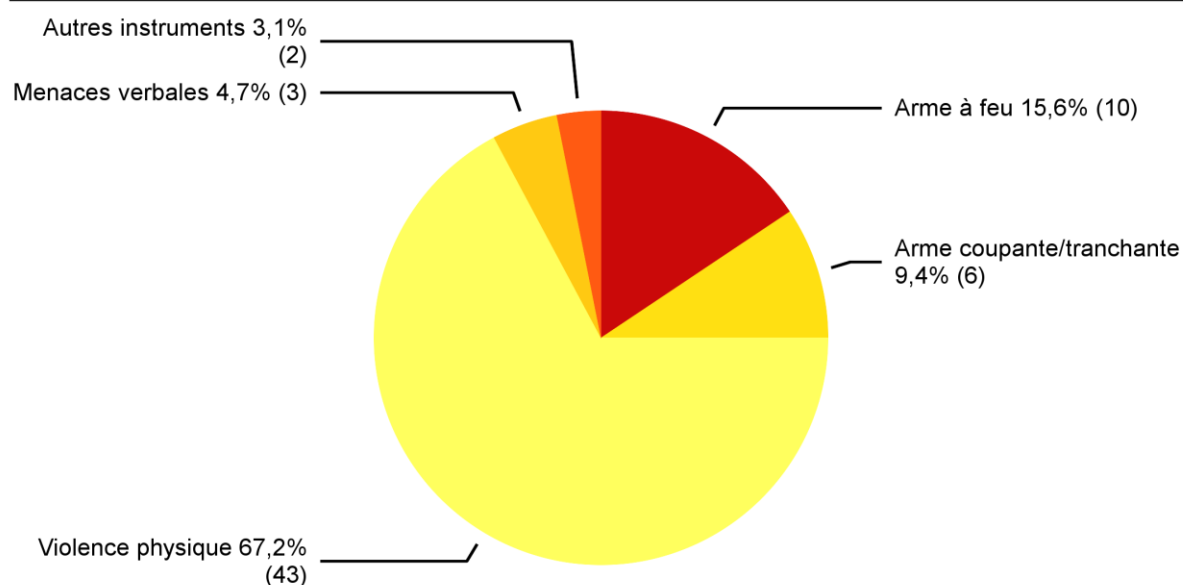
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	101	22,8%	64	35,9%	-37%
Arme à feu	6	83,3%	10	70,0%	67%
Arme coupante / tranchante	17	5,9%	6	50,0%	-65%
Arme contondante / d'estoc	1	0,0%	0	–	-100%
Violence physique	46	13,0%	43	25,6%	-7%
Menaces verbales	23	30,4%	3	33,3%	-87%
Autres instruments	8	50,0%	2	50,0%	-75%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

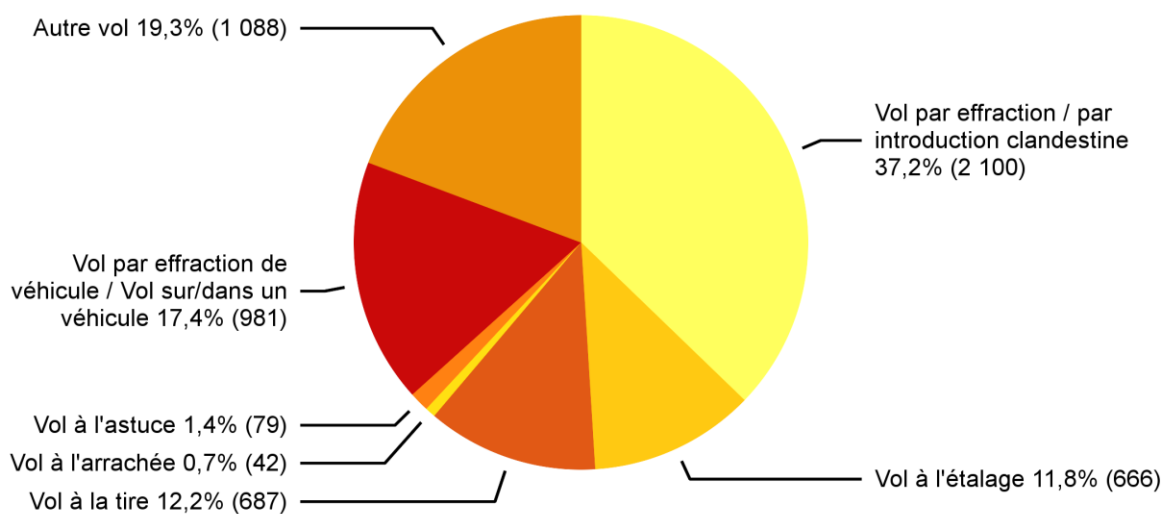
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	6 573	22,7%	5 643	26,0%	-14%
Vol sans spécification	1 210	16,4%	1 088	17,4%	-10%
Vol par effraction	1 614	20,3%	1 491	27,3%	-8%
Vol par introduction clandestine	592	13,0%	609	29,4%	3%
Vol à l'étalage	845	80,8%	666	82,6%	-21%
Vol à l'arrachée	58	12,1%	42	16,7%	-28%
Vol à la tire	941	5,5%	687	5,4%	-27%
Vol à l'astuce	127	22,8%	79	21,5%	-38%
Vol par effraction de véhicule	478	7,1%	425	6,4%	-11%
Vol sur/dans un véhicule	708	12,0%	556	9,9%	-21%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	–	0	–	0%

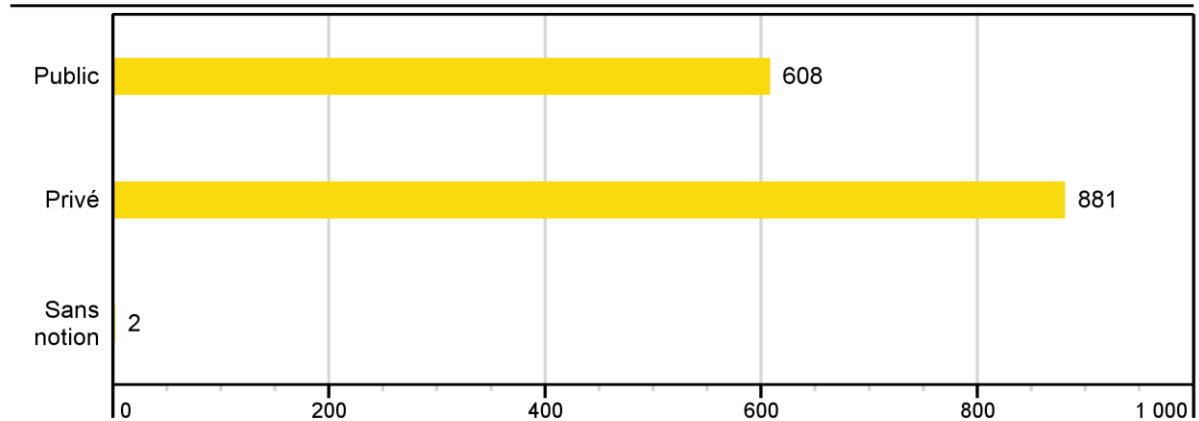
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

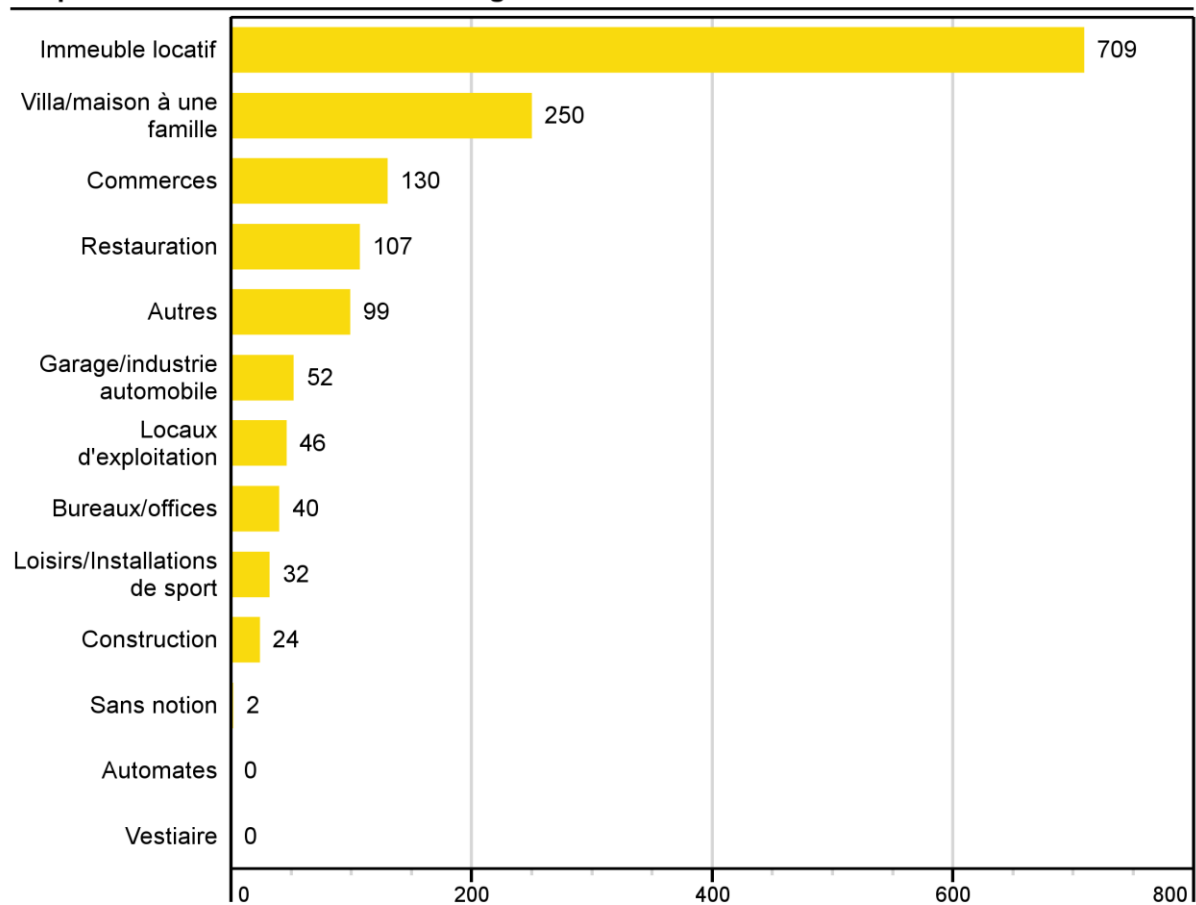
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

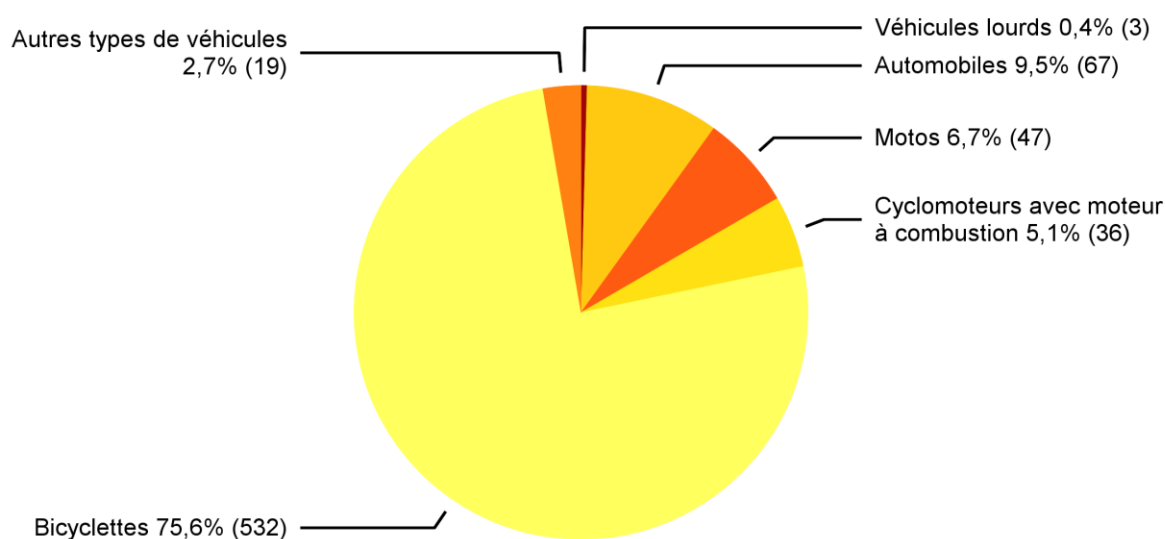
© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules	660	12,3%	704	12,4%	7%
Véhicules lourds	0	–	3	0,0%	–
Automobiles	84	46,4%	67	55,2%	-20%
Motos	55	14,5%	47	42,6%	-15%
Cyclomoteurs ⁷	34	17,6%	36	19,4%	6%
dont avec moteur à combustion	–	–	36	19,4%	–
dont avec moteur électrique	–	–	0	–	–
Bicyclettes	470	5,5%	532	4,1%	13%
Autres véhicules	17	11,8%	19	5,3%	12%

© OFS, Neuchâtel 2015

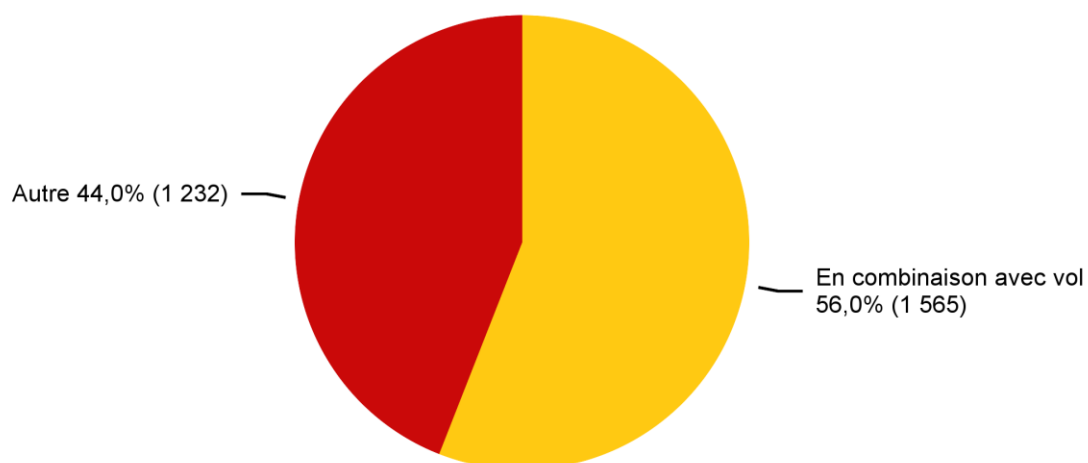
Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

⁷ La distinction statistique entre cyclomoteurs selon le type de moteur n'est possible qu'à partir de 2014.

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	3 161	20,5%	2 797	24,3%	-12%
En combinaison avec vol	1 699	21,6%	1 565	29,0%	-8%
Vandalisme	0	–	0	–	0%
Autre	1 462	19,2%	1 232	18,3%	-16%

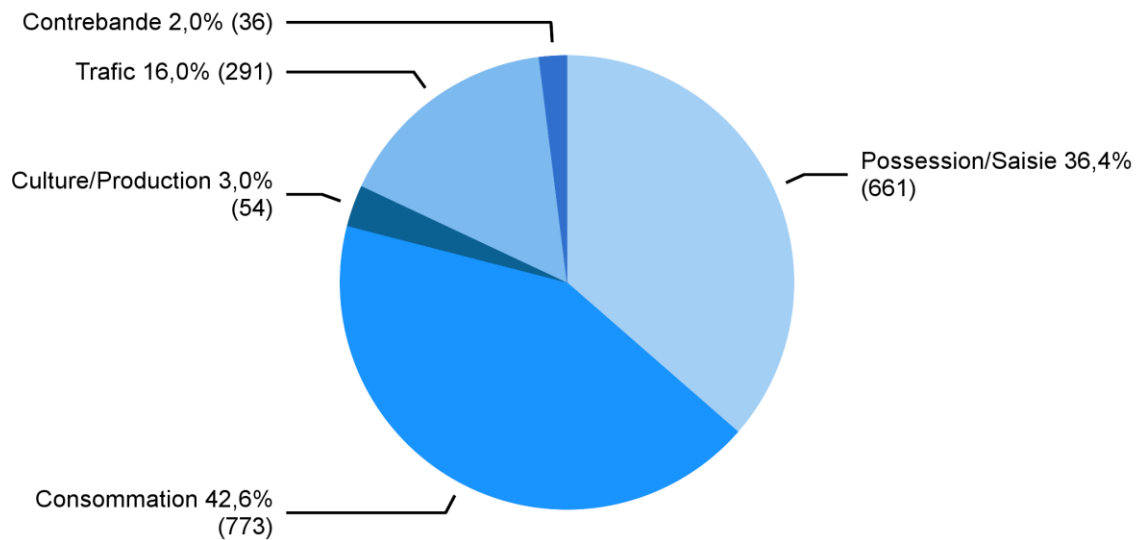
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup⁸	2 158	99,4%	1 815	99,6%	-16%
Total possession/saisie	956	98,8%	661	99,5%	-31%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	945	98,8%	645	99,5%	-32%
Possession/saisie crime	11	100,0%	16	100,0%	45%
Total consommation	883	100,0%	773	100,0%	-12%
Total culture/production	44	100,0%	54	100,0%	23%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture / production délit	44	100,0%	53	100,0%	20%
Culture / production crime	0	–	1	100,0%	–
Total trafic	244	99,6%	291	99,3%	19%
Trafic délit	184	99,5%	228	99,1%	24%
Trafic crime	60	100,0%	63	100,0%	5%
Total contrebande	31	100,0%	36	94,4%	16%
Importation, exportation, transit délit	26	100,0%	27	92,6%	4%
Importation, exportation, transit crime	5	100,0%	9	100,0%	80%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

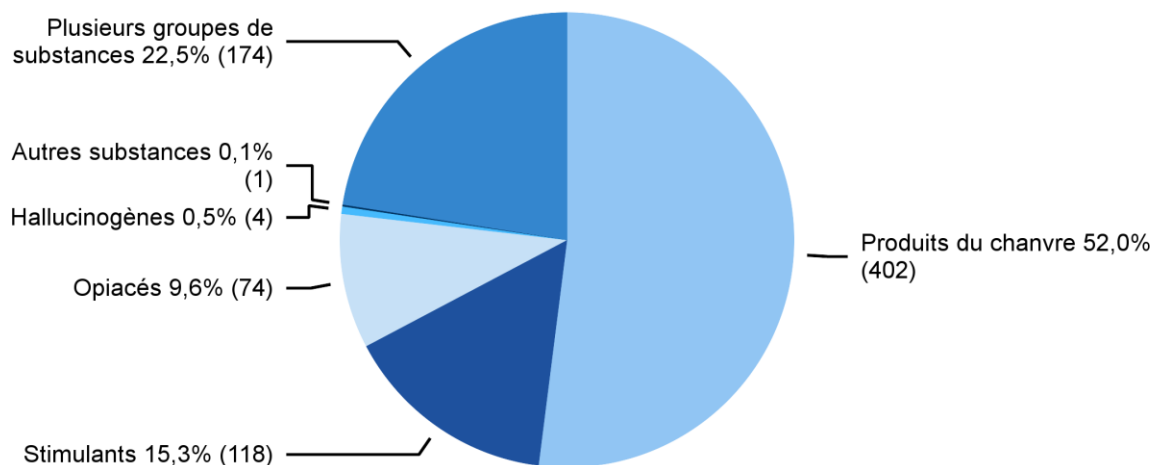
⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 *Consommation par substances*

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 12.2.2015

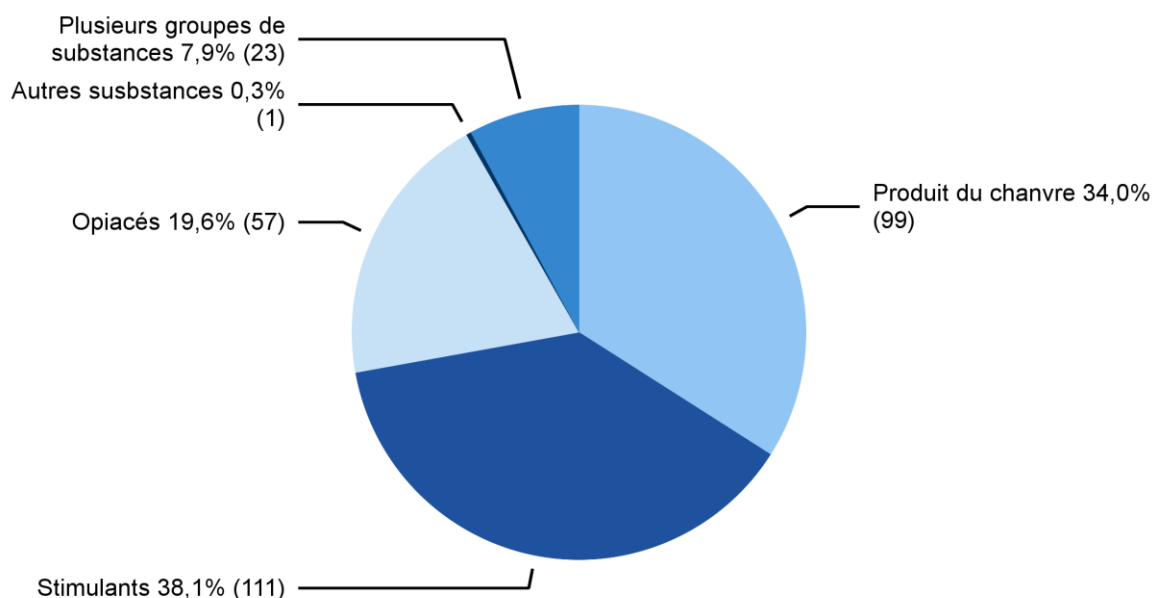
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	291	0	5	34	29	64	37	55	50	14	3	0
Étrangers	243	0	1	18	12	52	44	77	33	5	1	0
résidents	138	0	1	12	5	27	16	48	27	1	1	0
asile	27	0	0	1	1	7	8	5	4	1	0	0
autres	78	0	0	5	6	18	20	24	2	3	0	0
Suissesses	70	0	0	11	4	11	11	16	12	5	0	0
Étrangères	28	0	2	3	0	4	8	7	3	1	0	0
résidents	25	0	2	3	0	3	7	6	3	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	90	0	1	13	13	22	12	12	15	1	1	0
Étrangers	133	0	0	3	9	34	24	43	15	4	1	0
résidents	43	0	0	2	1	5	4	22	9	0	0	0
asile	23	0	0	0	3	9	4	4	3	0	0	0
autres	67	0	0	1	5	20	16	17	3	4	1	0
Suissesses	24	0	0	2	1	5	2	8	4	2	0	0
Étrangères	9	0	0	0	0	1	3	2	2	1	0	0
résidents	7	0	0	0	0	1	2	1	2	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	124	21	3	2	1	0	151
Suisses	100	14	2	0	0	0	116
Étrangers	24	7	1	2	1	0	35
résidents	21	5	1	1	0	0	28
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	2	2	0	1	1	0	6
Total adultes	568	136	39	6	4	0	753
Suisses	292	66	17	2	1	0	378
Étrangers	276	70	22	4	3	0	375
résidents	133	32	12	3	0	0	180
asile	27	16	2	0	0	0	45
autres	116	22	8	1	3	0	150

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2013	2014	Différence
Hommes	0	1	–
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	1	–
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	0	0	0%
Étrangers/ères	0	1	–
Total décès dus à la drogue	0	1	–

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre					
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	33	–	–	–	820
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	9	–	0,170	–	76
Haschisch	61	1	5,462	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	457	57	52,339	–	6
Stimulants					
Amphétamine	13	96	0,266	–	–
Crack	1	–	0,000	–	–
Ecstasy	23	234	0,005	–	–
Khat	1	–	0,215	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	66	24	5,264	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	20	348	0,028	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	45	4	1,020	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	3	130	0,000	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	6	–	0,017	–	–
LSD	4	6	0,067	–	–
Mescaline	1	–	0,310	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	–	–	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	9	164	0,034	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	5	44	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

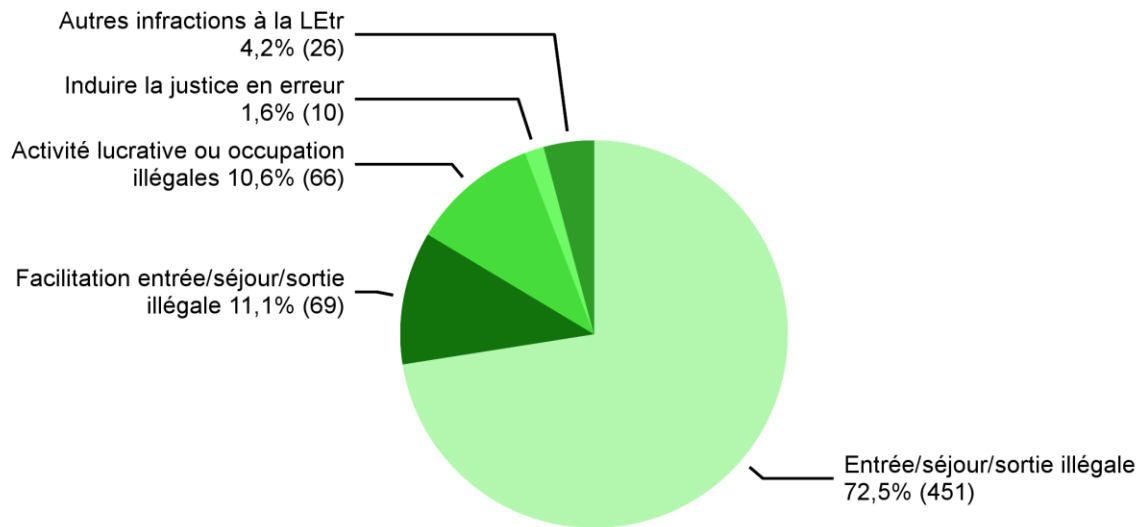
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	479	100,0%	622	100,0%	30%
Total entrée/séjour/sortie illégal	354	100,0%	451	100,0%	27%
Viol. des dispo. sur l'entrée	15	100,0%	47	100,0%	213%
Séjour illégal	339	100,0%	402	100,0%	19%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	–	2	100,0%	–
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	42	100,0%	69	100,0%	64%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	42	100,0%	69	100,0%	64%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégales	54	100,0%	66	100,0%	22%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	33	100,0%	45	100,0%	36%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	21	100,0%	21	100,0%	0%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	7	100,0%	10	100,0%	43%
Fausses indications/dissimulation de faits	5	100,0%	7	100,0%	40%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	100,0%	3	100,0%	50%
Total autres infractions à la LEtr	22	100,0%	26	100,0%	18%
Non-respect assign. lieu de résidence	20	100,0%	16	100,0%	-20%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	–	4	100,0%	–
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	2	100,0%	6	100,0%	200%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Code pénal (CP)	13 598	13 429	13 487	14 659	16 624	16 006	14 462
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 717	1 893	1 762	1 500	2 102	2 158	1 815
Loi sur les étrangers (LEtr)	420	481	429	389	454	479	622

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total général du Code pénal	13 598	13 429	13 487	14 659	16 624	16 006	14 462
Total vie et intégrité corporelle	1 215	1 099	1 050	975	996	879	841
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	1	1	1	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	10	6	7	3	1	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	6	6	6	6	6	5
Lésions corporelles simples (Art. 123)	167	178	172	197	268	231	238
Total patrimoine	8 947	9 055	8 996	10 062	11 547	11 250	9 968
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 262	4 392	4 378	5 429	6 555	6 573	5 643
dont vol par effraction	1 012	1 070	1 272	1 277	1 615	1 614	1 491
dont vol à l'arrachée	24	28	26	46	51	58	42
Vol de véhicule (Art. 139) ⁹	767	681	694	682	642	660	704
Brigandage (Art. 140)	50	68	67	63	103	101	64
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 649	1 978	1 782	1 855	1 655	1 462	1 232
Escroquerie (Art. 146)	137	175	114	146	149	143	130
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	7	4	8	23	12	17
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	26	25	81	43	41	35	64
Total honneur, domaine secret ou privé	702	625	596	736	761	744	685
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	117	100	94	121	110	99	109
Total liberté	1 922	1 855	2 046	2 062	2 406	2 363	2 241
Menaces (Art. 180)	746	636	611	617	599	526	520
Contrainte (Art. 181)	46	23	23	19	24	44	36
Traite d'êtres humains (Art. 182)	2	0	1	0	0	1	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	7	2	3	15	6	12	2
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	95	92	108	91	121	114	112
Total intégrité sexuelle	196	185	187	213	194	181	193
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	59	55	59	75	53	58	68
Viol (Art. 190)	15	24	23	18	27	16	15
Exhibitionnisme (Art. 194)	7	14	9	10	15	5	7
Pornographie (Art. 197)	24	23	13	18	14	21	26
Total danger collectif	152	148	132	96	80	74	75
Incendie intentionnel (Art. 221)	73	91	82	43	26	20	36
Total autorité publique	131	152	147	175	129	141	109
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	51	47	56	65	48	68	56
Total administration de la justice	130	81	80	75	115	102	111
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	2	1	5	3	16	17	25
Autres Code pénal	203	229	253	265	396	272	239

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Neuchâtel	6 137	5 939	5 598	7 117	7 518	7 043	6 482
La Chaux-de-Fonds	3 560	3 667	3 606	3 535	4 260	4 223	3 412
Boudry	1 788	1 765	2 035	1 971	2 450	2 367	2 073
Val-de-Travers	732	776	842	653	817	846	1 037
Val-de-Ruz	592	529	542	501	677	702	755
Le Locle	789	753	864	882	902	825	703

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 35: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Neuchâtel	4 665	4 606	4 432	5 519	5 872	5 276	4 741
La Chaux-de-Fonds	3 526	3 641	3 586	3 517	4 241	4 194	3 384
Val-de-Travers	685	709	769	610	755	776	924
Val-de-Ruz	575	509	515	486	660	686	742
Le Locle	649	625	747	759	742	666	583
La Tène	460	389	352	520	575	643	532
Milvignes	462	456	472	474	594	619	501
Peseux	261	340	361	365	367	374	384
Saint-Blaise	265	260	208	327	307	296	333
Le Landeron	357	409	272	335	295	361	326
Boudry	312	275	288	316	524	463	253
Corcelles-Cormondrèche	133	145	124	192	237	231	227
Hauterive (NE)	113	62	105	139	173	182	226
Bevaix	211	149	241	214	216	196	190
Saint-Aubin-Sauges	130	141	172	106	105	125	179
Cortailod	135	129	198	169	220	176	164
Cressier (NE)	96	103	95	164	142	119	150
Cornaux	130	52	109	81	110	122	132
Gorgier	67	86	108	65	84	88	117
Les Verrières	21	34	41	30	45	48	70
La Côte-aux-Fées	26	33	32	13	17	22	43
Les Brenets	60	28	41	57	59	76	42
Les Ponts-de-Martel	29	66	54	33	56	38	42
Rochefort	48	25	38	46	63	55	35
Lignièrès	47	49	21	27	43	41	32
La Brévine	28	21	14	25	9	31	20
La Sagne	29	19	20	10	18	20	17
Brot-Dessous	14	2	17	4	13	8	13
Valangin	17	20	27	15	17	16	13
Les Planchettes	5	7	0	8	1	9	11
Enges	4	9	4	5	1	3	10
Brot-Plamboz	5	5	3	1	13	4	9
La Chaux-du-Milieu	14	2	3	1	11	7	7
Vaumarcus	12	6	14	15	25	20	6
Montalchez	1	6	2	4	2	11	4
Fresens	2	5	–	1	–	1	0
Le Cerneux-Péquignot	4	6	2	6	12	3	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 36: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions à la LStup¹⁰	1 717	1 893	1 762	1 500	2 102	2 158	1 815
Total possession/saisie	659	861	809	697	899	956	661
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	653	855	808	695	890	945	645
Possession/saisie crime	6	6	1	2	9	11	16
Total consommation	822	829	756	615	920	883	773
Total culture/production	25	42	52	39	72	44	54
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0	0
Culture / production délit	21	36	46	39	71	44	53
Culture / production crime	4	6	6	0	1	0	1
Total trafic	192	153	133	114	180	244	291
Trafic délit	117	94	91	83	136	184	228
Trafic crime	75	59	42	31	44	60	63
Total contrebande	19	8	12	35	31	31	36
Importation, exportation, transit délit	5	3	8	21	27	26	27
Importation, exportation, transit crime	14	5	4	14	4	5	9

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Neuchâtel	852	838	721	626	743	705	647
La Chaux-de-Fonds	402	519	475	445	669	765	627
Boudry	188	202	253	169	299	286	175
Le Locle	106	142	83	108	185	185	165
Val-de-Travers	109	137	143	69	132	136	131
Val-de-Ruz	60	55	87	83	74	81	70

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

¹⁰ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

4.1.7 *Loi sur les stupéfiants: infractions par commune*

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
La Chaux-de-Fonds	400	518	472	442	666	763	624
Neuchâtel	698	670	616	500	577	626	550
Le Locle	91	123	53	91	163	167	148
Val-de-Travers	83	127	131	57	118	109	114
Val-de-Ruz	58	54	83	83	74	79	64
Cortailod	18	9	12	15	11	12	43
Milvignes	36	48	72	31	92	63	41
Le Landeron	42	62	44	42	53	13	38
Peseux	59	67	48	53	60	52	26
Boudry	32	18	39	17	57	102	20
La Tène	22	27	16	25	27	27	14
Hauterive (NE)	16	11	10	10	17	10	13
Saint-Blaise	46	31	16	23	28	16	13
Corcelles-Cormondrèche	12	9	21	14	30	10	12
Saint-Aubin-Sauges	6	12	16	7	10	10	11
Bevaix	11	20	19	14	19	23	9
Cressier (NE)	12	9	8	11	27	6	9
Gorgier	7	13	10	5	10	9	9
Les Ponts-de-Martel	1	2	10	0	1	0	9
Les Verrières	24	7	8	7	4	26	9
La Côte-aux-Fées	2	3	4	5	10	1	8
Cornaux	13	9	6	10	8	4	7
Valangin	2	1	4	0	0	2	6
Les Brenets	11	16	16	12	17	15	5
La Sagne	2	1	1	3	2	1	3
Lignièrès	2	19	5	5	6	3	3
Le Cerneux-Péquignot	2	1	3	5	1	2	2
Rochefort	7	6	12	9	6	1	2
Brot-Dessous	0	0	3	3	0	2	1
Brot-Plamboz	0	0	1	0	1	0	1
Vaumarcus	0	0	1	0	3	2	1
Enges	1	0	0	0	0	0	0
Fresens	0	0	–	0	–	0	0
La Brévine	1	0	0	0	0	1	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	2	0	0
Les Planchettes	0	0	2	0	1	1	0
Montalchez	0	0	0	1	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 *Infractions à la loi sur les étrangers*

Infractions à la loi sur les étrangers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total général infractions à la LEtr	420	481	429	389	454	479	622
Total entrée/séjour/sortie illégal	203	260	239	234	321	354	451
Violation des dispositions sur l'entrée	5	4	13	12	20	15	47
Séjour illégal	198	255	226	217	301	339	402
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	0	1	0	5	0	0	2
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	66	108	83	53	44	42	69
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	66	108	83	53	44	42	69
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégales	96	97	92	56	48	54	66
Exercer une activité lucrative sans autoris.	55	56	54	36	29	33	45
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	41	41	38	20	19	21	21
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	0	15	11	8	3	7	10
Fausse indications/dissimulation de faits	0	2	9	3	2	5	7
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	13	2	5	1	2	3
Total autres infractions à la LEtr	55	1	4	38	38	22	26
Non-respect assign. lieu de résidence	0	0	2	30	30	20	16
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	0	1	4	5	0	4
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	1	4	3	2	6
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	55	1	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district

Loi sur les étrangers: infractions par district

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
La Chaux-de-Fonds	124	176	115	140	164	174	286
Neuchâtel	209	208	191	168	207	189	211
Le Locle	24	29	35	23	18	21	34
Val-de-Travers	18	28	15	21	16	32	32
Val-de-Ruz	5	6	17	11	11	26	30
Boudry	40	34	56	26	38	37	29

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
La Chaux-de-Fonds	124	175	115	140	164	174	283
Neuchâtel	179	182	171	132	181	166	192
Le Locle	19	24	27	18	16	19	29
Val-de-Ruz	5	6	16	9	11	26	27
Val-de-Travers	4	20	10	17	13	23	26
Peseux	16	7	17	6	6	11	11
Les Verrières	13	8	5	4	3	8	6
Milvignes	5	12	4	7	12	3	6
Saint-Blaise	1	1	4	1	3	4	6
Boudry	6	6	6	6	12	19	5
Cornaux	0	0	1	0	1	0	5
Le Landeron	4	5	0	13	10	2	4
Les Brenets	5	1	1	5	1	2	4
Corcelles-Cormondrèche	4	0	3	1	2	0	3
La Sagne	0	1	0	0	0	0	3
La Tène	25	17	8	14	8	15	3
Rochefort	1	0	0	0	1	0	3
Valangin	0	0	1	2	0	0	3
Bevaix	2	1	0	0	0	2	1
Hauterive (NE)	0	3	1	6	2	2	1
Les Ponts-de-Martel	0	4	7	0	0	0	1
Brot-Dessous	2	0	1	0	0	0	0
Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0
Cortailod	3	7	24	5	4	1	0
Cressier (NE)	0	0	6	2	2	0	0
Enges	0	0	0	0	0	0	0
Fresens	0	0	–	0	–	0	0
Gorgier	1	0	0	0	0	0	0
La Brévine	0	0	0	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	1	0	0
La Côte-aux-Fées	1	0	0	0	0	1	0
Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0	0
Les Planchettes	0	0	0	0	0	0	0
Lignières	0	0	0	0	0	0	0
Montalchez	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Aubin-Sauges	0	1	1	0	0	1	0
Vaumarcus	0	0	0	1	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions de violence	2 129	1 893	1 825	1 774	1 776	1 626	1 527
Violence grave (exercée)	22	40	36	33	37	23	21
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	10	7	8	4	1	1
Homicides avec arme à feu	1	3	0	1	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	1
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	3	2	2	4	1	1	0
Homicides autre instrument	1	5	5	3	3	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	6	6	6	6	6	5
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	2	2
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	0	3	6	5	4	3	3
Lés. corp. graves autre instrument	2	3	0	1	2	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	–	–	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	15	24	23	18	27	16	15
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	1	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 355	1 210	1 174	1 116	1 117	1 065	969
Lésions corporelles simples (Art. 123)	167	178	172	197	268	231	238
Voies de fait (Art. 126)	956	843	784	665	600	544	518
Participation à rixe (Art. 133) ¹¹	48	10	28	23	18	7	7
Participation à agression (Art. 134) ¹¹	9	19	25	38	38	34	21
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	50	68	67	62	103	101	64
Contrainte (Art. 181)	46	23	23	19	24	44	36
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	–	–	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	7	2	3	15	6	12	2
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	21	20	16	32	12	23	27
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	51	47	56	65	48	68	56
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	752	643	615	625	622	538	537
Menaces (Art. 180)	746	636	611	617	599	526	520
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	6	7	4	8	23	12	17

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 43: Infractions de violence

¹¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violence domestiques

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions de violence domestiques	1 035	942	887	744	848	822	785
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	1	1	0	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	4	5	2	1	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	0	2	2	1	1
Lésions corporelles simples (Art. 123)	25	23	34	41	70	54	50
Voies de fait (Art. 126)	400	372	357	240	248	237	245
Mise en danger vie (Art. 129)	1	0	0	0	0	0	1
Injure (Art. 177)	166	151	148	150	212	218	196
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	45	61	34	35	31	31	27
Menaces (Art. 180)	283	257	250	197	233	198	190
Contrainte (Art. 181)	27	15	8	11	8	25	18
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	1	1	5	3	4	1
Actes sexuels enfant (Art. 187)	22	15	14	14	4	13	16
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	10	6	5	6	4	5	6
Viol (Art. 190)	7	8	8	9	11	6	3
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	2	4	1	0	1
Autres articles du CP ¹²	41	27	20	27	20	29	30

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

¹² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total patrimoine¹³	8 947	9 055	8 996	10 062	11 547	11 250	9 968
Apprpr. illégitime (Art. 137)	182	209	175	165	191	175	179
Abus de confiance (Art. 138)	142	152	103	110	95	93	98
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 262	4 392	4 378	5 429	6 555	6 573	5 643
Vol de véhicule (Art. 139)	767	681	694	682	642	660	704
Brigandage (Art. 140)	50	68	67	63	103	101	64
Soustraction de chose (Art. 141)	0	0	3	1	5	2	4
Soustraction de données (Art. 143)	1	0	1	2	60	35	19
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	5	2	1	3	8	12	10
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 649	1 978	1 782	1 855	1 655	1 462	1 232
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 084	1 139	1 367	1 353	1 687	1 699	1 565
Escroquerie (Art. 146)	137	175	114	146	149	143	130
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	66	82	121	110	169	119	94
Filouterie d'auberge (Art. 149)	21	21	17	14	12	11	17
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	26	38	24	14	53	25	17
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	7	4	8	23	12	17
Gestion déloyale (Art. 158)	4	4	9	2	5	4	7
Détournement de salaire (Art. 159)	5	6	4	2	1	2	3
Recel (Art. 160)	65	56	37	55	81	81	90
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	14	3	2	2	3	2
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	8	2	4	5	6	8	19
Autres infractions contre le patrimoine	465	29	88	41	45	30	54

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

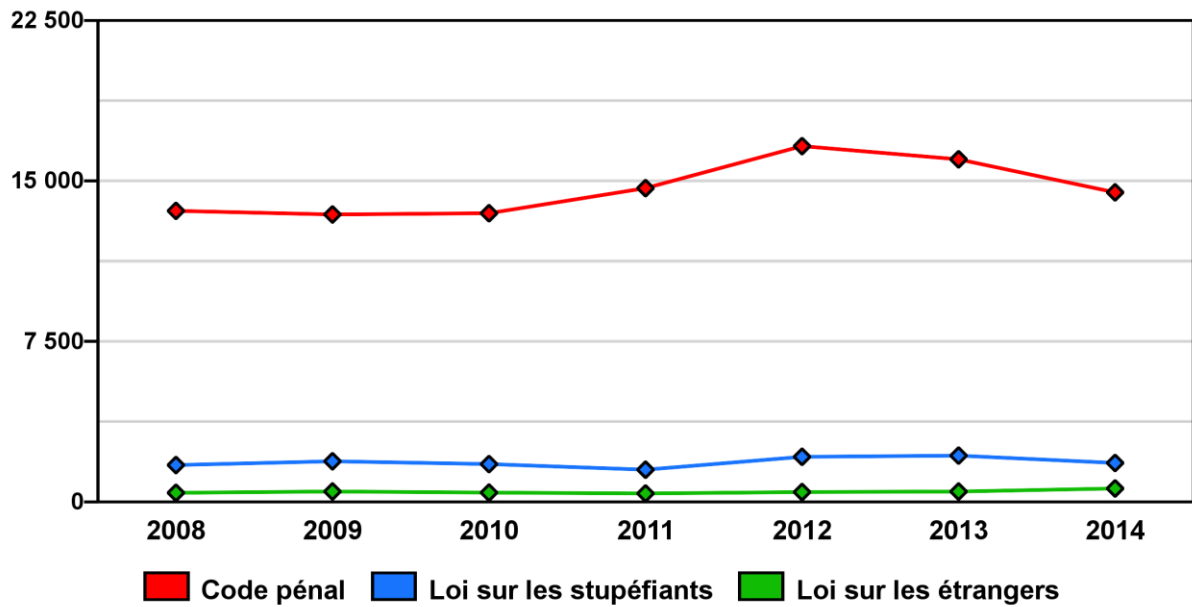
¹³ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 12.2.2015

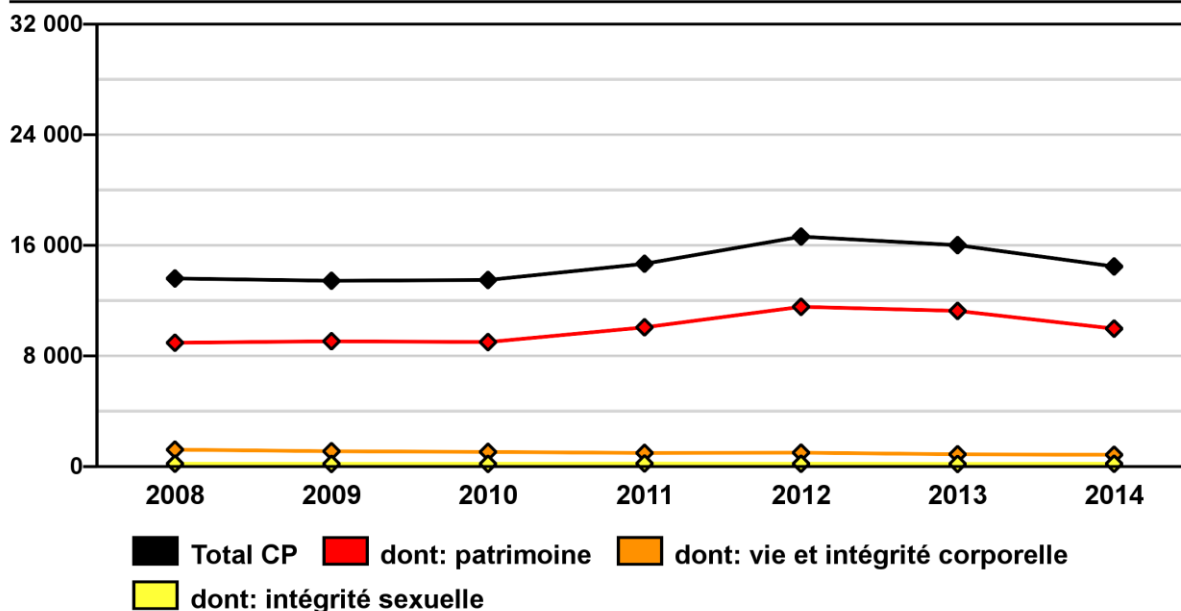
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 34: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 12.2.2015

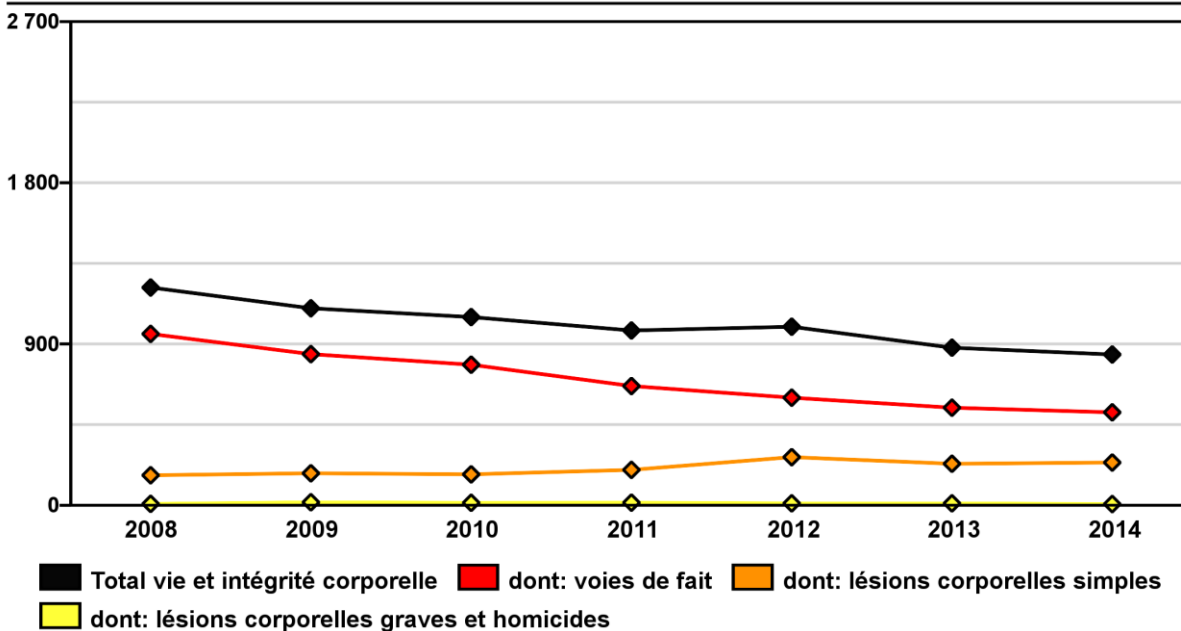
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 12.2.2015

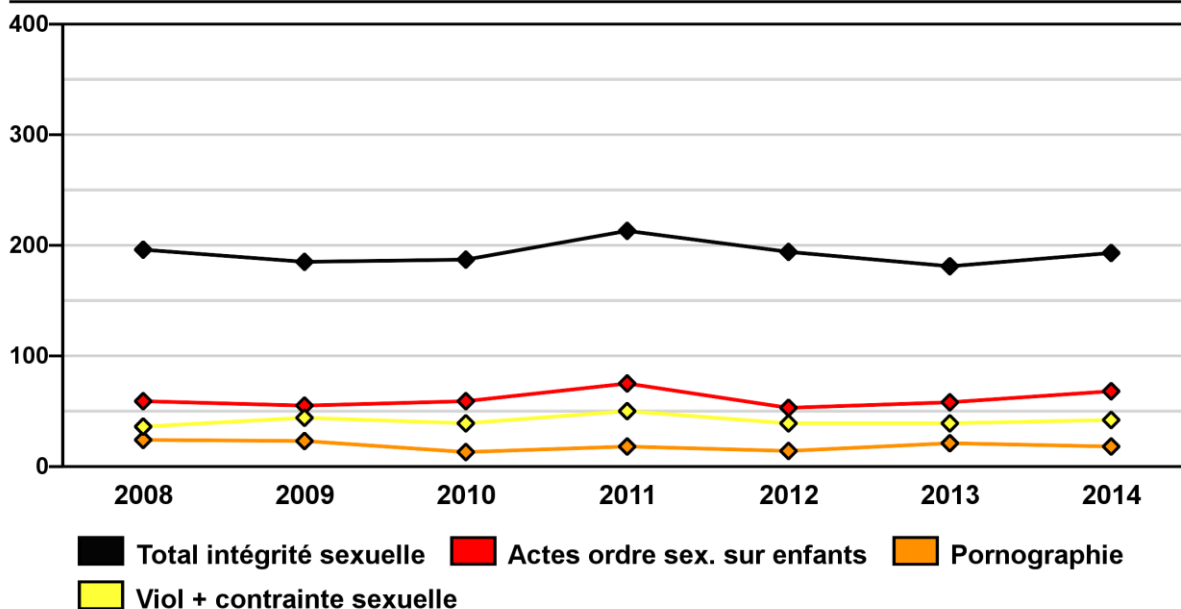
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 12.2.2015

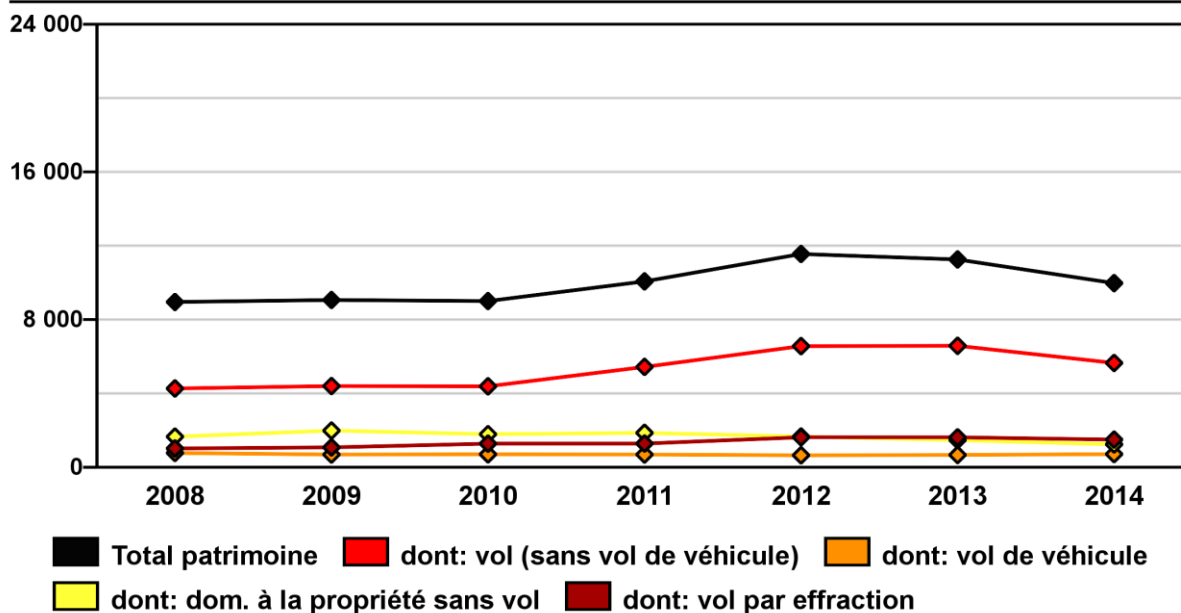
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 12.2.2015

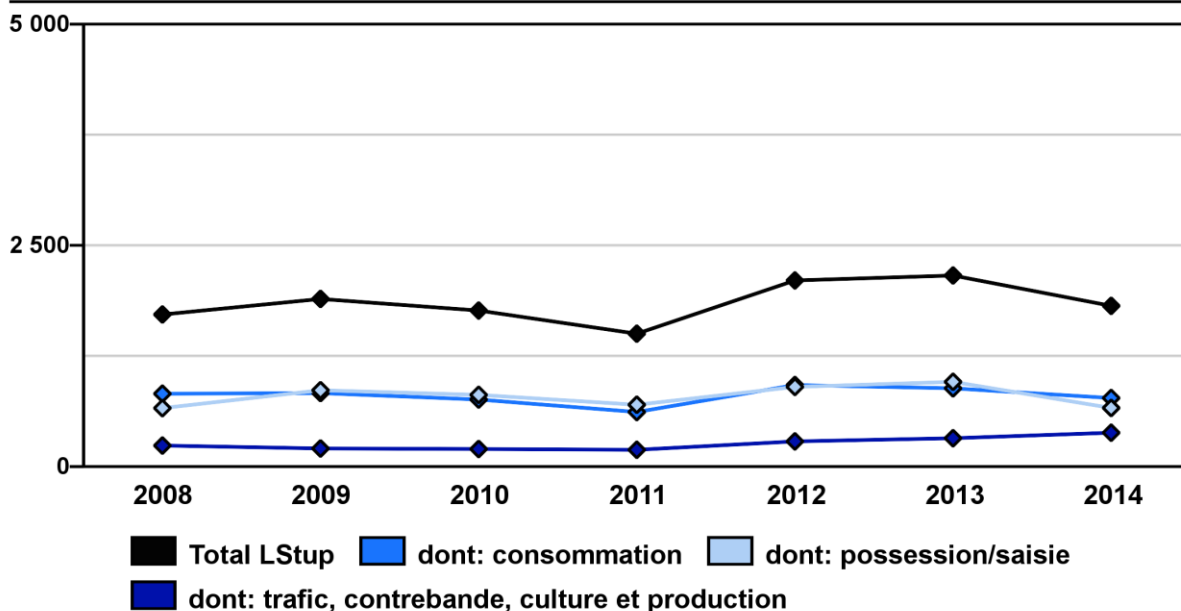
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹⁴

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2013	2014	Différence
Total incendies	32	28	-13%
dont cause inconnue	4	3	-25%
dont cause technique	28	25	-11%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	76	22	-71%
dont cause naturelle	70	18	-74%
dont cause inconnue	6	4	-33%
Total suicides	48	47	-2%
dont par arme à feu	5	2	-60%
dont par pendaison	11	4	-64%
dont par noyade	1	1	0%
dont par inhalation de gaz	1	1	0%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	0	4	–
dont par collision	3	6	100%
dont par précipitation dans le vide	4	4	0%
dont par arme blanche	0	1	–
dont par étouffement	1	1	0%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	22	22	0%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	1	–
Total tentatives de suicide	28	6	-79%
Total accidents (sans LCR)	12	19	58%
dont de travail	4	8	100%
dont de sport ou loisir	3	6	100%
dont noyade ou accident de plongée	3	2	-33%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	1	–
dont de navigation	1	0	-100%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	1	–
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	1	1	0%
Total personnes disparues	298	359	20%
dont disparue	49	42	-14%
dont évadée	3	9	200%
dont en fuite	246	308	25%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er mai 2014. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éucidations et évolution des infractions selon la loi	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	13
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	16
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	19
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	25
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	26
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	27
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	33
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	42
Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	50
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	51
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	52
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants	53
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
Tableau 33: Infractions selon la loi	56
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
Tableau 35: Code pénal: infractions par district.....	58
Tableau 36: Code pénal: infractions par commune.....	59
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	60
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	62
Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	63
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune	64
Tableau 43: Infractions de violence	65
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	66
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	67
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	72

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	12
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune	13
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district.....	15
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	16
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district	18
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune.....	19
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour).....	23
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	30
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	30
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	31
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	31
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	34
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	41
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	42
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	43
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	45
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	46
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	49
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	50
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
Figure 34: Infractions selon la loi	68
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	69
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	70
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	71